

« Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Article 12-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant, 1989

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) invite à favoriser la participation citoyenne des enfants et des jeunes, à les rendre acteurs citoyens dans leur environnement proche, ou à plus grande échelle.

L'Unicef France encourage ce mouvement avec différents projets: Villes amies des enfants, Jeunes ambassadeurs, Clubs Unicef...

Cette publication propose un aperçu de la diversité des modalités de mise en œuvre de la participation citoyenne des enfants et des jeunes. On y précise clairement le rôle des différents acteurs, les enjeux, les mécanismes et les bonnes pratiques à promouvoir pour garantir une participation effective.

Ici, place est faite à l'avis d'experts, comme le pédagogue Philippe Meirieu, la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux, ainsi qu'aux témoignages d'enfants et de jeunes engagés. Le récit de quatre expériences montre que la participation des enfants et des jeunes enrichit toutes les sphères de la vie locale.

Comme le dit Lilian Thuram, ambassadeur de l'Unicef France, dans sa postface : « Il faut encourager les enfants et les jeunes à prendre conscience que leurs paroles et leurs gestes peuvent avoir une portée immense, bien plus grande parfois qu'ils ne l'imaginent. »

Droit de Cité La participation citoyenne des enfants et des jeunes



# Droit de Cité

La participation  
citoyenne  
des enfants  
et des jeunes



ISBN 978-2-7082-4179-4  
Sofedis/Sodis : S474145  
16 €



unicef



unicef

# Droit de Cité

## La participation citoyenne des enfants et des jeunes

Coordination éditoriale : Louis Guinamard,  
avec la collaboration de Julie Zerlauth-Discic,  
pour l'Unicef France  
Reportages photographiques de Loïc Trujillo



# Sommaire

<b>Éditorial de Jacques Hintzy,</b> président de l'Unicef France.....	4
<b>Prolonger l'élan de la Biennale .....</b>	6
<b>De la reconnaissance du statut de l'enfant à la participation citoyenne .....</b>	9
Vingt siècles pour donner la parole à l'enfant.....	10
Des évolutions sociétales majeures.....	12
L'échelle de la participation.....	14
Émergence de la participation dans les textes internationaux .....	16
Émergence de la notion en France .....	18
 <b>Grand-Charmont : ... et je leur dirai que c'est moi qui l'ai conçu... 20</b>	
<b>Place et rôle des acteurs .....</b>	25
Enfants et jeunes citoyens .....	26
L'adulte, tuteur de citoyenneté .....	32
Le rôle des institutions .....	36
L'incidence des nouveaux médias .....	40
 <b>Angers : Favoriser les comportements socio-responsables .....</b>	42
<b>Les exigences de la participation .....</b>	47
Les fondamentaux de la participation et de l'écoute .....	48
Les enjeux de la participation .....	50
Les limites de la participation .....	54
Les bonnes pratiques de la participation .....	58
 <b>Paris : Nous soumettons des idées et des solutions auxquelles les adultes n'auraient pas pensé .....</b>	62

## Lexique abrégés

AMF	Association des maires de France
ANACEJ	Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
CFCI	Child Friendly Cities Initiative
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
JA	Jeunes ambassadeurs de l'Unicef France
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund / Fonds des Nations unies pour l'enfance
VAE	Ville amie des enfants

<b>Mise en œuvre de la participation citoyenne des jeunes</b> .....	67
La participation dans le monde.....	68
Des modèles de participation en France .....	72
Mise en œuvre par l'Unicef France .....	76
Les Villes amies des enfants .....	76
La Biennale des jeunes dans la cité .....	82
Les Clubs Unicef.....	84
Les Jeunes ambassadeurs de l'Unicef.....	84
<b>Mouans-Sartoux</b> : La ville vue par les enfants ...	88
<b>Postface de Lilian Thuram,</b> ambassadeur de l'Unicef France .....	92
<b>Boîte à outils</b> .....	95
Une recherche internationale sur les droits des enfants au quotidien .....	96
Questionnaire d'évaluation sur l'exercice des droits des enfants dans les VAE .....	98
Modèles et outils .....	104
<b>Bibliographie</b> .....	106
<b>Liens internet utiles</b> .....	107

# La participation citoyenne des enfants et des jeunes : un acte éducatif crucial



Depuis son origine, l'Unicef défend un principe intangible, celui de changer le monde pour les enfants et avec les enfants. La notion de participation citoyenne des jeunes s'inscrit dans cette ambition. La participation, telle que nous la concevons à l'Unicef, concerne principalement les mineurs. Mais le concept s'étend au-delà, aux jeunes plus âgés, d'abord, mais aussi aux institutions et à toute la société civile. Car la participation citoyenne des enfants et des jeunes, plus qu'une philosophie, est avant tout une attitude qui ne peut avoir d'effets que si elle est unanimement adoptée et soutenue.

Pour ma part, je vois trois dimensions essentielles dans la participation.

Elle représente d'abord un acte éducatif crucial. Elle permet aux enfants et aux jeunes de grandir comme citoyens et acteurs responsables et de trouver leur juste place au sein de la société. Il serait inepte d'attendre leur majorité pour préparer les jeunes à devenir des citoyens.

Une autre conviction est que l'on ne peut connaître les problèmes qui se posent aux enfants sans les consulter. Ne pas les écouter sur les sujets qui les concernent, c'est prendre le risque de contresens majeurs, de déconvenues et de lacunes. Enfin, la participation citoyenne des enfants et des jeunes m'apparaît comme un principe de bonne gouvernance. En effet, comment espérer qu'ils se conforment à des décisions d'adultes sans qu'on les ait préalablement impliqués ? On court à l'échec si on ne s'assure pas de leur adhésion en amont ! D'ailleurs, n'oublions pas que cette participation est désormais un impératif pour toutes nos institutions. Les États signataires de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), en 1989, s'y sont engagés. Ils ont placé le droit à la participation, édicté à l'article 12, au même rang que tous les autres droits. Aujourd'hui, nous pouvons leur opposer leur engagement en cas de réticence à le mettre en œuvre.

Mais c'est surtout par l'exemplarité que nous pouvons convaincre. Au sein de l'Unicef France, la participation citoyenne des jeunes s'impose à tous les échelons. Nous travaillons à accroître les capacités d'action de nos Jeunes ambassadeurs dans les lycées en mettant nos compétences d'adultes au service de leurs projets. Nous avons pu apprécier l'incidence positive de la présence des jeunes dans nos comités départementaux et auprès de nos différentes instances. Ils contribuent à donner un nouvel élan grâce à leur vitalité. Nous avons également tenu à faire de la participation un pilier des Villes amies des enfants (VAE), dont l'octroi du titre est soumis au développement du dialogue et de la participation. La notion est également largement inscrite dans nos Clubs Unicef qui mènent un travail de fond et de réflexion dans les collèges sur les problématiques de développement et de respect des droits de l'enfant dans le monde. Nous réfléchissons désormais à un programme Campus pour l'Unicef destiné à faciliter la participation des étudiants.

Pour mener ces actions, nous travaillons en relation avec l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) et en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF). Cette mutualisation des compétences est une garantie pour éloigner les risques inhérents à la participation. Car personne n'est dupe, on a tôt fait de sombrer dans un système de gadget, voire pire, de manipulation. Aussi devons-nous être vigilants. Et pour l'être, soyons informés sur les principes de la participation citoyenne des enfants et des jeunes.

C'est précisément l'ambition de cette publication. Pour l'élaborer, nous avons tenu à consulter des experts de tous horizons, ainsi que, bien sûr, des enfants et des jeunes. Leurs éclairages et leurs témoignages sont l'occasion d'entreprendre ensemble un travail pour décrypter les enjeux de cette participation citoyenne, cerner ses conditions de faisabilité et la promouvoir chacun à notre niveau en France et, souhaitons-le, dans le monde.

Jacques Hintzy  
Président de l'Unicef France

# Prolonger l'élan de la Biennale



L'idée de cette publication est née de la réflexion amorcée lors de la Biennale des jeunes dans la cité, organisée par l'Unicef France à Paris en 2009 dans le cadre de Ville amie des enfants (VAE). Cet événement, qui se déroulait à la Cité de l'architecture avec le soutien de celle-ci, rassemblait 71 jeunes venus de toute la France pour présenter leurs projets sur le thème "Éco-logique : l'école, les déplacements". La Biennale avait également reçu le soutien de la SNCF et de la Caisse des dépôts ainsi que de l'Association des maires de France (AMF), preuve de l'attachement des élus locaux à la participation des jeunes. Y ont également contribué le Comité 21 et la fondation Goodplanet de Yann Arthus-Bertrand, parrain de l'événement aux côtés de l'architecte Dominique Gauzin-Müller.

Cette Biennale a constitué un événement-clé dans l'implication de l'Unicef France en faveur de la promotion de la participation citoyenne des jeunes. Elle a d'abord permis de mettre en lumière leur créativité et la pertinence de



La Caisse des dépôts soutient des projets d'habitat social dans les quartiers avec le programme de mécénat en faveur de la solidarité urbaine et de la promotion de la lecture. Les orientations stratégiques de la Caisse des dépôts reposent sur quatre piliers : le développement durable, le logement social, les universités et les petites et moyennes entreprises (PME). Le Groupe Caisse des dépôts finance le logement social et la rénovation urbaine ; il est le premier bailleur social en France. En matière de mécénat, la Caisse des dépôts soutient des ateliers créatifs faisant travailler les jeunes et les habitants des quartiers avec des artistes

professionnels. C'est dans ce cadre et au titre de cette démarche participative que la Caisse des dépôts a soutenu la Biennale des jeunes dans la cité, puisqu'elle permet à des jeunes de tous horizons de penser leur quartier, leur école, dans une perspective durable.

Édith Lalliard, directrice du mécénat à la Caisse des dépôts

leurs propositions. Leurs projets ont révélé l'impact de l'implication des jeunes dans les programmes d'aménagement de leur environnement urbain. Elle a ensuite été l'occasion de souligner l'efficacité du réseau Villes amies des enfants, de révéler son pouvoir mobilisateur et de mettre en exergue les initiatives des villes du réseau.

Mais la Biennale a aussi favorisé l'émergence de nombreuses questions : comment aller plus loin dans la participation ? Comment l'activer et la promouvoir ? Comment proposer aux jeunes une suite aux idées qu'ils ont soumises en les intégrant aux projets de développement des villes engagées ? Comment leur garantir l'efficacité de leurs contributions ?

Cette Biennale a permis de constater l'impératif de formaliser la réflexion autour de la notion de participation, tout en donnant l'impulsion nécessaire pour poursuivre et amplifier l'implication des villes et de l'Unicef.




En soutenant la Biennale, la SNCF, qui a mis l'éco-mobilité au cœur de ses préoccupations, a profité du regard et des idées des jeunes pour construire l'avenir. Pendant deux jours, ils ont échangé avec nous sur l'ensemble des modes de transports, sans concession et sans complaisance. Leur approche est prospective, sans idée reçue. Ces jeunes ont fait la démonstration de leur capacité à se projeter sur d'autres modes de transports, d'autres modes de vie, d'autres âges aussi. Ils ont su travailler "sans couture" la façon de nouer astucieusement les différents modes de transports entre eux. Leur approche de la ville n'était pas celle d'une

ville où le prince est un jeune, mais où tout le monde est roi. C'est important pour un dirigeant aussi de se projeter dans l'avenir avec un regard neuf !

Stéphane Volant, secrétaire général de la SNCF







# De la reconnaissance du statut de l'enfant à la participation citoyenne

Pour mieux cerner la participation citoyenne des enfants dans son acception contemporaine, un historique de la notion, même succinct, s'impose : depuis l'apparition de la démocratie jusqu'à la reconnaissance du statut spécifique des enfants ; des apports des textes internationaux, notamment la CIDE, jusqu'aux premières initiatives, annonciatrices d'une nouvelle vision de la participation et de l'écoute.

# Vingt siècles pour donner la parole à l'enfant

Depuis la définition antique de la démocratie et du citoyen jusqu'à la CIDE, en passant par l'influence des Lumières, la place et la parole des enfants dans la cité a connu d'importantes évolutions.

Quel plus beau défi que de vouloir donner la parole à celui qui, étymologiquement, n'en est pas doté ? Le mot enfant vient du latin *infans* signifiant muet, inéloquent. Dans l'Antiquité, Athènes est le berceau de la démocratie et la participation ci-

toyenne fait partie intégrante des activités. Pour Aristote, le « *citoyen au sens absolu* » se définit « *par la participation aux fonctions publiques en général* ». Pourtant, femmes, enfants et esclaves en sont exclus. Aristote estime qu'il ne peut y avoir de droits de l'enfant en raison de son incapacité à s'auto-affirmer. Il le décrit dépourvu de raison et incapable d'agir par liberté, car incapable de choisir. Durant des siècles, l'enfant doit obéissance à son père qui lui a donné l'existence – et qui dispose même, à certaines époques, d'un droit de vie ou de mort – et lui assure entretien et éducation.

Jean-Jacques Rousseau, philosophe et écrivain des Lumières, introduira une conception plus moderne de l'éducation avec *Émile ou de l'éducation*, paru en 1762. Il y déclare que l'enfant n'est pas un adulte en miniature et qu'il faut distinguer son monde de celui des adultes. Selon lui, parents et enfants possèdent ainsi des droits et devoirs. L'enfant doit avoir le droit d'être un enfant et de disposer de son propre mode de fonctionnement, de pensée.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 va s'inspirer de cette philosophie pour définir les droits naturels et imprescriptibles de l'homme : liberté, égalité, propriété. Sans se référer explicitement à l'enfant, elle lui reconnaît les mêmes droits. La notion de protection de l'enfant dans la société apparaîtra à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Les modalités d'accès à l'éducation ont notamment une incidence majeure sur le statut de l'enfant. En France, la combinaison des lois promues en 1881 et 1882 par Jules Ferry, qui rendent l'école gratuite et l'instruction obligatoire,

va porter ce mouvement. Il faudra attendre la fin du xx<sup>e</sup> siècle pour que s'impose le concept de participation citoyenne des jeunes et que soit donnée véritablement la parole aux enfants.

## **Janusz Korczak : une école de la démocratie et de la participation**

Un homme du xx<sup>e</sup> siècle se distingue par son action en faveur de la parole donnée à l'enfant. Médecin, éducateur et écrivain polonais, né en 1878, Janusz Korczak est désormais reconnu comme un précurseur de la pensée, de l'affirmation et de la mise en œuvre effective des droits de l'enfant.

En 1914, Janusz Korczak rédige un livre dont le titre apparaît pour certains comme une véritable révolution : *Comment aimer un enfant*<sup>1</sup>. Parlant de l'attitude propre à son temps à l'égard des enfants, Korczak écrit : « *Au lieu de leur permettre de juger par eux-mêmes, nous leur imposons un respect aveugle pour l'âge et l'expérience.* » Il n'hésite pas à apostropher les adultes : « *C'est vous qui créez un terrain propice à la révolte.* »

Ses travaux sont à la base de la philosophie qui prévaut aujourd'hui : la société doit écouter la jeunesse et prendre en compte sa richesse<sup>2</sup>. La valeur du travail de Janusz Korczak a été de ne pas se contenter de penser ses préceptes, mais de les appliquer et de les vérifier. Du début du xx<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale, ce précurseur a observé les enfants, leurs évolutions, et a cherché à entrer en communication avec eux pour les aider à devenir des êtres libres et indépendants. Son projet visait à défendre et respecter leurs droits passifs (protection, identité..., acquis de fait) et actifs (ceux que l'enfant exerce par lui-même pour plus d'autonomie : participation, liberté d'expression, de pensée...); à préconiser la pratique de l'autogestion avec les enfants; à prôner l'éducation permettant aux enfants de s'insérer dans la vie collective, ainsi que l'éducation à la citoyenneté.

Janusz Korczak a été le précurseur de la défense des droits d'expression et de participation des jeunes, formalisés en 1989 dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).



1. KORCZAK, Janusz, *Comment aimer un enfant*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006.  
2. Pour référence : KORCZAK, Janusz, *Les Règles de la vie*, Éditions Fabert, Paris, 2010.

# Des évolutions sociétales majeures

Sur les plans économique, social, politique et citoyen, la classe des 0-25 ans représente dans la société une part qui ne cesse de s'affirmer socialement depuis les années 1960. Le jeune est ainsi devenu un interlocuteur privilégié, un être capable de discernement et apte à donner également son avis sur la vie de la collectivité.

Le changement de paradigme qui a conduit à la redéfinition de la participation des jeunes à la vie de la collectivité est notamment dû à la «*disparition progressive d'un clivage marqué entre le monde de l'enfance et celui des adultes*» et à «*la redéfinition des rôles au sein des familles*». L'enfant «*est aujourd'hui reconnu comme un membre à part entière de la petite communauté, membre qui a voix au chapitre et avec lequel on va dialoguer*<sup>1</sup>». La crise d'autorité de la fin des années 1970 a également conduit à redéfinir les rôles sociaux respectifs. La position paternelle

a notamment été revisitée, ouvrant un espace de parole au sein des familles. Amorcée par la généralisation de l'accès aux études supérieures, la crise de la transmission des savoirs traditionnels s'est renforcée par les évolutions technologiques récentes, particulièrement les révolutions des outils numériques. Leur maîtrise par les jeunes porte directement atteinte au monopole de la connaissance des adultes. On assiste même à une évolution considérable de la hiérarchie des savoirs : ce sont souvent les adultes qui demandent aujourd'hui aux enfants de les aider à accéder aux outils de communication devenus incontournables. Dans le même temps, le jeune est devenu porteur d'un pouvoir nouveau : celui d'acheter ou de faire acheter. Devenu prescripteur, il est une cible marketing de premier choix pour les marques qui ne s'y trompent pas et cherchent à imposer aux enfants et aux jeunes une posture qui constitue une entrave au développement du libre arbitre.

---

1. BREE, Joël, *Kids Marketing*, collection Consommation des 0-25 ans, Éditions Management et société, 2009.

Depuis cette période, la cellule sociale minimale, la famille, a connu un bouleversement avec l'émancipation de la femme au travail et un phénomène non négligeable de décomposition-recomposition des familles. Face à cela et depuis les lois de décentralisation de 1982, les collectivités ont investi les champs de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance ; elles ont développé leurs compétences et en ont acquis de nouvelles.

## Adapter l'éducation des enfants

L'offre éducative elle-même s'est adaptée à cette évolution et propose aux enfants et aux jeunes des expériences et des cursus d'une grande diversité. Chaque collectivité, chaque structure accueillant des enfants a dès lors conscience que *«les hommes et femmes responsables de 2020 sont déjà nés aujourd'hui, il faut les préparer (...) à des situations de vie authentiques (...) et pas seulement leur remplir la tête de connaissances sans conscience<sup>1</sup>»*. Inévitablement, la jeunesse est à considérer comme une population ressource, capable d'aider la collectivité à avancer vers "l'à-venir". Encourager la participation citoyenne des jeunes, c'est donc prendre conscience que la société, marquée par l'individualisme, a changé et qu'elle a désormais en son sein des êtres capables de faire des choix et des propositions pour leur propre devenir et celui des générations suivantes.

Une telle démarche relève d'une conception ouverte et novatrice de la part de la collectivité, de l'association qui en prend le chemin. Depuis les années 1970, de nombreuses initiatives voient le jour, s'inscrivant dans un mouvement qui prend chaque année de l'ampleur.

## Les étapes à venir

Pourtant, il reste difficile pour l'adulte de reconnaître à l'enfant son expertise, non seulement dans les domaines qui le concernent directement, mais aussi dans ceux qui intéressent la collectivité tout entière. Il n'est pas aisé de renoncer à une partie de son pouvoir et d'accepter que l'on ait des choses à apprendre d'un enfant ou d'un jeune. Si certains ont pu, à une époque, faire entendre que l'enfant avait une volonté propre et le droit de l'exprimer, et si d'autres ont formalisé ces droits, l'enjeu actuel réside dans le fait d'accorder aux jeunes les moyens d'aller plus loin que la simple consultation, en accordant une vraie valeur à leurs points de vue et en les associant à la mise en œuvre de projets.

---

1. LE BIGOT, Jean-Yves, chapitre «Le marketing jeune n'est plus un jeu d'enfant», pp.19 à 39, BREE, Joël, *Kids Marketing*, collection Consommation des 0-25 ans, Éditions Management et société, 2009.



# L'échelle de la participation selon Roger A. Hart

En 1992, Roger A. Hart, professeur spécialisé en psychologie environnementale et conseiller de l'Unicef, a opéré un classement des formes de participation : depuis le niveau superficiel, en passant par la manipulation, jusqu'à l'intervention conçue par les enfants.

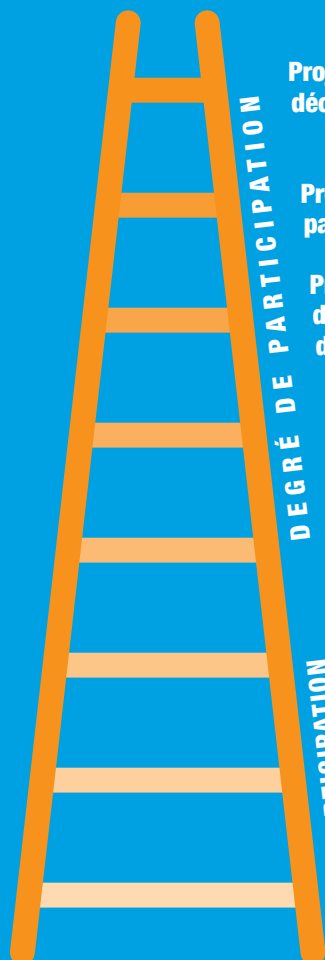
L'échelle de la participation, formalisée par Roger A. Hart, définit les prémisses d'une déontologie de la participation. Elle reste une référence parmi les outils permettant de mesurer l'efficacité d'une collaboration entre adultes et enfants. L'universitaire américain, qui a contribué à la réflexion internationale de l'Unicef sur la

participation, a dénoncé le premier le fait que la participation des enfants à la vie de la société à travers le monde est souvent superficielle et donne « *aux adultes l'occasion de les exploiter* ». Sa conceptualisation décrit les différentes formes que peut revêtir cette coopération.

Le bas de l'échelle représente les situations dans lesquelles les jeunes sont impliqués mais n'ont aucun impact sur le projet. Il s'agit des échelons de non-participation au niveau desquels les enfants et les jeunes sont « *manipulés* », « *décorés* » ou « *instrumentalisés* » de façon symbolique. Il n'est pas rare, en effet, de faire participer des jeunes sans qu'ils comprennent pourquoi, de leur faire porter des couleurs dont ils ne connaissent pas la signification ou de les faire parler dans un cadre trop restrictif, sans véritable débat.

Le haut de l'échelle représente les cinq degrés de la participation et des situations où adultes et jeunes partagent la paternité de l'organisation et de l'exécution d'un projet destiné aux jeunes. Aux échelons supérieurs de l'échelle de Hart, le rôle des adultes est d'encadrer, d'accompagner et de soutenir les jeunes durant la conception, l'exécution et l'évaluation de l'événement. Les jeunes sont informés, consultés, ils prennent des décisions en concertation, dirigent parfois le projet ou vont jusqu'à le concevoir. Les adultes usent, eux, de leur pouvoir et de leur influence pour aider les jeunes à concrétiser leurs idées sans se substituer à eux.

# L'échelle de la participation



**Projets conçus par des enfants, décisions prises avec des adultes.**

Menés par des enfants et des jeunes, ces projets ont été réalisés en concertation avec des adultes.

**Projets conçus et dirigés par des enfants**

Menés et exécutés par des enfants et des jeunes, ces projets n'incluent pas les adultes.

**Projets conçus par des adultes, décision après consultation d'enfants et de jeunes**

Le projet est conçu et réalisé par des adultes qui ont eu le souci d'impliquer les enfants et les jeunes et de les consulter, prenant en compte leur avis.

**Consultés et informés**

Les adultes conçoivent et dirigent le projet, mais en tiennent informés les enfants et les jeunes.

**Désignés et informés**

Les enfants invités à prendre part à une manifestation ont été préalablement informés des objectifs. Ils sont ainsi en mesure d'en comprendre les enjeux.

**Instrumentalisation**

Des enfants sélectionnés ont un semblant de parole ; mais celle-ci a en réalité été préalablement construite par des adultes.

**Décoration**

Peu informés des enjeux de la manifestation à laquelle ils sont associés, les enfants et les jeunes y sont invités pour apporter une touche de fraîcheur et un semblant de probité.

**Manipulation**

Les adultes entraînent les enfants à soutenir leurs options afin de légitimer celles-ci, mais sans se préoccuper de la compréhension et de l'adhésion des enfants et des jeunes au sujet.

D'après HART Roger A., *Children's Participation : from Tokenism to Citizenship*, Centre international pour le développement de l'enfant Innocenti de l'Unicef, Florence, 1992.



# Émergence de la participation dans les textes internationaux

Dès le début du xx<sup>e</sup> siècle, les institutions internationales commencent à prendre en compte la question des droits de l'enfant. Pourtant, la notion de participation citoyenne des enfants tarde à faire son apparition.

La participation n'apparaît pas dans la Déclaration de Genève constituant, en 1924, la première formulation globale des droits de l'enfant à l'échelle internationale. Il faut attendre la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

et ses articles 19 et 21 pour en entrevoir le concept, même s'il n'y est pas spécifiquement fait référence à l'enfant.

La Déclaration des droits de l'enfant de 1959, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, énonce dix nouveaux principes fondamentaux concernant les droits passifs des enfants, leur protection mais non leur liberté d'expression ni leur participation.

Vingt ans plus tard, une délégation de l'ONU lance une nouvelle initiative en fondant ses travaux sur les préceptes de Janusz Korczak. Cela aboutit à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), approuvée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1989. Dans ce texte, ratifié par tous les États de la planète, à l'exception de la Somalie et des États-Unis, les articles 12 à 17 énoncent clairement les notions de liberté d'expression, de participation citoyenne et d'écoute des enfants.

En 2002, lors d'une session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants, des enfants du monde entier prennent officiellement la parole à la tribune de l'institution pour déclarer : *« Nous ne sommes pas les sources de problèmes, nous sommes les ressources dont vous avez besoin pour les résoudre. »* Confirmant cette évolution des mentalités, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a émis, en 2009, une observation concernant l'article 12 de la CIDE, lequel considère le droit des enfants à être entendus comme une valeur fondamentale de la Convention. Il s'impose ainsi comme l'un des quatre principes généraux de la CIDE aux côtés de la non-discrimination, de la survie et du développement de l'enfant, et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

## Participation et expression comme valeur juridique internationale

La CIDE énonce, dans ses articles 12 à 17, les droits dits “de participation des enfants”. Il s’agit de la liberté d’opinion à l’article 12, de la liberté d’expression et d’information à l’article 13, de la liberté de conscience et de religion à l’article 14. L’article 15 permet la liberté d’association et de réunion. Le droit des enfants à la participation peut se décomposer en quatre points :

- le droit de s’exprimer, de parler, de donner son avis ;
- le droit d’être écouté, d’être cru ;
- le droit d’être pris en compte ;
- le droit de participer au processus de décision et même de prendre seul des décisions.

## L’Union européenne encourage la « Jeunesse en action »

Les institutions européennes prennent en compte la participation citoyenne des jeunes en 1992 grâce à la Charte européenne de participation des jeunes à la vie locale et régionale. Celle-ci décrit la démarche comme une implication dans la vie de la cité et vise à en faire une expérience de socialisation et d’intégration sociale propre à favoriser l’imagination et la proposition. Mais ces déclarations s’accompagnent vite d’une réflexion sur les modalités pratiques du dialogue avec les jeunes. Une nouvelle version de la Charte, adoptée en 2003, en élargit la conception et reconnaît au jeune le droit de participer aux décisions.

C’est surtout le programme “Jeunesse en action” (2007-2013) de la Commission européenne qui structure le discours sur la participation citoyenne, proposant des objectifs et les cadres d’une participation effective. Deux actions spécifiques coexistent : l’action 1.3 “Jeunesse pour la démocratie” et l’action 5.1 “Coopération européenne dans le domaine de la jeunesse”. Si la première vise des projets citoyens aux niveaux local, régional et national, la seconde est centrée sur des orientations plus européennes. En outre, des financements spécifiques sont prévus pour soutenir ces actions, offrant aux décideurs publics et aux jeunes de nouvelles capacités de mise en œuvre.

# Émergence de la notion en France

La consultation comme élément de construction de l'enfant et de la cité a principalement été portée, au niveau national, par les conseils consultatifs locaux.

En France, la démocratie de proximité dispose d'un cadre légal (loi Barnier de 1995, loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de 2000, loi sur la

démocratie de proximité de 2002), mais celui-ci concerne surtout les questions d'aménagement du territoire. La notion de participation citoyenne des enfants et des jeunes s'est donc principalement concrétisée par la libre création de conseils consultatifs d'enfants ou de jeunes. Dès les années 1960, une vingtaine de conseils municipaux de jeunes se mettent en place, à l'initiative de lycéens ou d'étudiants souhaitant se positionner face au politique.

La fin des années 1970 marque un tournant : la participation citoyenne des jeunes devient une volonté politique des collectivités locales. La première instance à voir le jour est le conseil municipal des enfants de la ville de Schiltigheim (67) en 1979. Le mouvement prend vite de l'ampleur. Quand la France ratifie la

CIDE, en 1990, on compte pas moins de 200 conseils. Deux ans plus tard, en 1992, leur nombre a doublé. L'Anacej en dénombre aujourd'hui près de 2 000.

D'autres collectivités territoriales ou instances nationales (intercommunalités, départements, régions...) ont franchi le pas. Quant au Sénat

et à l'Assemblée nationale, ils disposent de leurs instances participatives. Depuis 1994, le Parlement des enfants offre aux élèves de CM2 une leçon d'éducation civique en situation réelle, en leur proposant de rédiger une proposition de loi.

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) a été créée en 1991 pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et accompagner les collectivités territoriales. Son réseau compte 400 collectivités et 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

## Maïté Elia Être bousculés dans nos certitudes d'élus

“

En 1979, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfance, la collectivité et ses partenaires éducatifs se sont réunis pour peaufiner une programmation festive, culturelle et éducative. Un participant a alors suggéré la création d'un conseil des enfants, posant ainsi les bases des échanges avec les plus jeunes de nos concitoyens. Dix ans plus tard, ces mêmes enfants devenus adolescents ont désiré poursuivre l'œuvre engagée et continuer à se mobiliser pour leur ville. À leur initiative, la création du conseil des jeunes a prolongé l'expérience d'une pratique acquise et appréciée au sein du conseil des enfants.

Permettre aux jeunes élus de "laisser leur empreinte" sur leur territoire de vie, c'est croire en leurs paroles, c'est leur permettre d'agir concrètement, c'est penser à l'autre, au plus petit, au plus âgé... C'est aussi pour nous, élus, s'enrichir de leur regard singulier, curieux, investi et engagé. Ils s'intéressent à tous les sujets qui concourent à dessiner leur ville.

Pourtant, n'oublions pas qu'au quotidien, sans une volonté politique clairement énoncée de "faire place aux plus jeunes", et sans moyens humains et financiers spécifiques, il est difficile de pérenniser ces conseils. Durant ces trois dernières décennies, pour s'adapter aux évolutions et aux mentalités, nos services ont su bâtir une pédagogie adaptée aux particularités d'un dialogue entre des élus adultes et des jeunes. Ainsi, nous nous attachons en permanence à ne jamais dévoyer la parole issue de nos deux conseils des enfants et des jeunes. Les projets qu'ils portent et défendent avec enthousiasme et sérieux ont pour la plupart été réalisés.

Trente-deux ans après la création du conseil des enfants, notre maire Raphaël Nisand et son équipe ne sauraient se passer de la richesse de ces échanges. Notre démarche suppose que nous acceptions d'être bousculés dans nos certitudes afin de continuer à façonner une ville qui ressemble à celles et ceux qui y vivent.

”



Schiltigheim dans le Bas-Rhin (67). Maïté Elia y est adjointe au maire en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Sa ville a créé le premier conseil des enfants en 1979.

# Grand-Charmont

## ... et je leur dirai que c'est moi qui l'ai conçu...

**Grand-Charmont, au cœur du Pays de Montbéliard dans le Doubs (25), a choisi de tisser des liens entre ses différents quartiers. Le vote par le conseil municipal du projet d'éco-quartier, présenté en 2009 lors de la Biennale des jeunes dans la cité organisée avec l'Unicef France, en est l'illustration. De la haute couture urbaine basée sur une gestion participative associant élus et enfants.**

La salle polyvalente de Grand-Charmont se situe à la pointe nord de la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Grand Bannot, le futur éco-quartier de la ville. Cet après-midi, élus et responsables des services municipaux ont convié Anne, Alexis et Jérémie, 16 et 17 ans, pour leur présenter l'avancée du dossier. Pourquoi un tel intérêt de la part de ces jeunes? Tout simplement parce qu'ils sont à l'origine du projet. Lauréats de la Biennale des jeunes dans la cité qui s'est tenue en juin 2009, ils avaient travaillé pendant six mois pour concevoir un quartier pas comme les autres aux côtés du maire et de ses adjoints, d'architectes, d'urbanistes et d'aménageurs. Leur ville de 4 850 habitants est Ville amie des enfants depuis 2007.



Cette reconnaissance est notamment due au fait qu'elle a choisi d'inscrire ses actions dans la nécessaire consultation de ses habitants. Conscients que l'avenir de la ville ne pourra se bâtir qu'avec la participation de tous, ses élus ont créé un conseil des sages et un conseil des enfants qu'ils sollicitent pour de nombreux projets structurants ou citoyens.

Fin 2008, la proposition de l'Unicef de faire concourir des centaines de jeunes résidant dans des Villes amies des enfants en leur faisant imaginer,



construire et défendre des projets d'aménagement urbain a été un catalyseur. Mireille Silvant, présidente du comité départemental de l'Unicef du Doubs, s'en souvient : «Grand-Charmont avait déjà l'idée de construire bien et durable, mais notre proposition d'action avec les jeunes a déclenché un travail en commun exceptionnel.» Robert Pintucci, directeur général des services de la commune, rappelle l'origine de la coopération : «Il nous fallait agir pour attirer de nouveaux habitants, recoudre ensemble les quartiers

de notre ville et créer un nouvel environnement commun. Bâtir une ville se fait dans la durée, la bâtir avec ceux qui vont y vivre était une évidence. Pourtant, le défi à relever était de taille car c'est un véritable acte militant de faire un éco-quartier sans voiture au pays de l'automobile.» La région de Montbéliard abrite, en effet, le centre historique de production de PSA Peugeot Citroën, une industrie automobile qui conditionne la santé démographique et économique du secteur depuis des décennies.



Si la matière première était trouvée, restait à faire vivre le projet. La quinzaine de jeunes de 13 à 17 ans s'est réunie chaque semaine pour élaborer les plans d'un quartier du futur, sans jamais faire appel pour autant à la science-fiction. Des réunions avec des techniciens ou des élus jusqu'à la présentation finale à Paris, tout le monde

– jeunes et élus – a appris à s'exprimer et à écouter les autres. Émilie et Marie, alors chargées de l'encadrement des jeunes à Grand-Charmont, le confirment : *« Les jeunes ont eu le privilège de s'initier à la réflexion sur l'architecture, l'urbanisme et les métiers du bâtiment. Ce projet est réellement synonyme de proximité, de concertation. »* De l'auditoire du conseil municipal à celui de la Cité de l'architecture, la concentration et l'enthousiasme des jeunes n'ont pas faibli. *« Notre objectif était bien de finaliser la réflexion et de présenter notre projet à Paris »,* insiste Anne, aujourd'hui en classe de première. Nadia Damis, adjointe au maire chargée de la vie des quartiers, a conservé un souvenir ému de ce moment. *« C'était extraordinaire de voir ces jeunes aller jusqu'au bout de leurs rêves ; ils ont présenté cela de main de maître et ont su agir et convaincre. »* Pourtant il n'est plus question de rêves, car tout devient réalité. Alexis en est conscient. *« Notre point fort était d'avoir conçu un projet réaliste, imaginé dans le but d'être réalisé, et nous en avons la preuve cet après-midi en découvrant son avancée. »* En effet, le conseil municipal vient d'adopter le projet et de choisir l'aménageur. Trois tranches de cinq ans sont prévues pour créer cet éco-quartier de 700 logements. Le travail des jeunes se situe dans le dossier de création de la ZAC. Une belle consécration et la preuve que leur participation a été utile. Si la contrainte

financière a empêché la réalisation de certaines propositions, comme l'enfouissement des lignes à haute tension ou le ramassage des ordures par des poneys, tout le reste y figure. Jérémie, également en classe de première, n'en est pas peu fier. «*Le projet voté par le conseil municipal est tout à fait dans la veine de ce que nous avons conçu. Ce que nous avons préconisé va voir le jour : voitures et vélos électriques en auto-partage, parking en silo à l'entrée du quartier pour supprimer la circulation des automobiles, cheminements réservés aux déplacements doux et aux piétons...*» Alexis, lui, imagine déjà ce que sera le quartier dans dix ou quinze ans. «*J'y reviendrai avec mes enfants et je leur dirai que c'est moi qui l'ai conçu quand j'étais adolescent.*» Anne déclare, quant à elle, que l'expérience lui a donné le goût de la conduite de projet, mais aussi celui de la gestion municipale.

Le pari est donc gagné pour les élus de Grand-Charmont qui ont fait le choix d'associer les enfants à leurs projets. Et les nouveaux représentants du conseil municipal des enfants ne les font pas mentir. Prêts à relever le défi de leurs aînés pour d'autres projets structurants, ils prennent leur rôle très au sérieux et se sentent "importants". Mais ils sont surtout conscients de «*ne pas voir la même chose que les adultes*» et de pouvoir leur apporter des idées, démontrant la richesse de leur participation citoyenne.









# Place et rôle des acteurs

Se dessinant comme un projet de société susceptible de réinsuffler du collectif, la participation citoyenne nécessite l'implication de tous les acteurs : enfants et jeunes, bien sûr, mais aussi parents, adultes et institutions, sans négliger l'émergence de vecteurs particuliers : Internet et les réseaux sociaux.

La participation des enfants et des jeunes exige d'entretenir un dialogue permanent et juste, fondé sur une volonté de coopération, dans le respect des capacités et des rôles respectifs.

# Enfants et jeunes citoyens

De *l'infans* à l'acteur citoyen universel, les notions d'enfant et de jeune ont évolué à travers le temps.

Aujourd'hui, en posant le principe selon lequel les enfants sont véritablement des sujets de droits, la CIDE invite à prendre en compte leur intérêt – qui passe notamment par la participation – dans le respect de leurs capacités.

La CIDE a mis au cœur de ses préoccupations l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette notion est à considérer comme le socle de la participation citoyenne des jeunes. Elle rappelle notamment la nécessité de préserver la liberté de conscience, de religion, et considère que l'enfant doit être entendu sur les questions qui le concernent. Il faut cependant être prudent.

*«Avec cette notion d'intérêt supérieur de*

*l'enfant, le pédagogue a toujours eu des problèmes, observe le pédagogue Philippe Meirieu. En fait, on ne s'est jamais mis d'accord pour la définir. Dans la plupart des cas, ce qui intéresse l'enfant n'est pas forcément dans son intérêt, et ce qui est dans son intérêt ne l'intéresse pas forcément.»*

La CIDE invite à considérer qu'est dans l'intérêt de l'enfant tout ce qui le conduit à se construire comme sujet libre. La participation y contribue, incitant les enfants à s'exprimer, à soumettre leurs opinions et à s'affirmer comme acteurs citoyens, co-constructeurs de leur environnement.

## **Discerner les âges**

La définition même de la notion d'"enfant" et de "jeune" est sujette à discussions. Selon la CIDE, sur laquelle se fonde le travail de l'Unicef, le terme d'enfant concerne explicitement les mineurs de moins de 18 ans. Si la CIDE pose l'âge plafond de la majorité, il n'y a pas de seuil en dessous duquel les enfants ne seraient pas appelés à participer.

L'article 12 de la CIDE définit la participation comme le droit d'un enfant à exprimer son opinion dès lors qu'il est capable de faire preuve de discernement.

## Baptiste Abrioux Chacun de nous est un citoyen

“

Dès le début de mon engagement en tant que JA de l'Unicef, le comité Unicef de Paris nous a proposé d'intervenir devant des écoliers pour l'anniversaire de la CIDE. Par la suite, nous avons mené nos propres initiatives : expositions, concert pour les 20 ans de la CIDE, spectacle pour Haïti... J'ai également pu partir à Djibouti, en mai 2010, en mission d'observation des programmes de l'Unicef pour lutter contre l'illettrisme, la malnutrition et le sida. Cette mission est venue conclure mon engagement en tant que JA, mais m'a conforté dans mon envie de devenir parrain pour aider d'autres lycéens ; j'accompagne aujourd'hui Marine dans cette aventure. Simultanément, j'ai intégré le conseil de la jeunesse du 15<sup>e</sup> arrondissement et le conseil parisien de la jeunesse. Ces instances ont un impact et des objectifs locaux, qui permettent d'agir dans et pour sa ville.

Je me suis engagé parce que je suis un citoyen. Chacun de nous l'est car il fait partie de la société. Certains ne l'acceptent pas et le rejettent dans la violence, une majorité reste passive, tandis que d'autres s'investissent. Mes engagements m'ont rendu plus mûr et plus humain. Ils ont enraciné certaines valeurs dans mon esprit. Pour les porter et les défendre, il faut avoir confiance en soi, persévérer et ne pas se laisser décourager par les obstacles. C'est une excellente façon de découvrir la vie, le monde et de se découvrir soi-même.

Aujourd'hui, pour favoriser la citoyenneté des jeunes, il faut débrancher sa télé qui présente la jeunesse comme un danger. Ensuite, il faut remettre les jeunes au cœur de la société, promouvoir leur engagement, soutenir ceux qui montent des associations et les solliciter pour réformer l'éducation ou l'aménagement de leur municipalité. Il faut que les jeunes puissent s'investir localement, et que cet investissement soit reconnu.

”



Ex-JA (Jeune ambassadeur) de l'Unicef France, désormais parrain de JA et engagé au conseil parisien de la jeunesse, Baptiste Abrioux a su, au long de son parcours, façonner sa conception de la participation citoyenne.



«Mais juridiquement, que veut dire “dès lors qu’il fait preuve de discernement” ?, s’interroge Philippe Meirieu. Qui décrète que l’enfant fait preuve de discernement? La maturation est toujours graduelle. Il n’y a pas transsubstantiation miraculeuse de quelqu’un qui serait dans la minorité et qui, la nuit de ses 18 ans, acquerrait, grâce à une sorte de Pentecôte citoyenne, la capacité de voter et de se déterminer politiquement.» Cette réalité contraint à trouver des moyens d’expression et des voies de formalisation selon les capacités mêmes des très petits enfants.

Pour d’autres instances, le terme de jeunesse est apprécié en fonction du cheminement de la dépendance à l’autonomie, notamment socio-professionnelle. «Pour nous, les politiques de jeunesse peuvent concerner les Parisiens de 13 à 14 ans, précise Bruno Julliard, adjoint au maire de Paris. Elles s’étendent aux jeunes jusqu’à un âge indéfini. C’est plus la situation sociale qui va le définir. Quand on a un travail stable à 24 ans, on ne dépend plus des politiques de jeunesse.»

### **Disparité des âges et des réalités géographiques**

Les enfants et les jeunes ne peuvent ainsi être considérés comme une catégorie homogène. Selon l’Insee, la France compte environ 13,5 millions de mineurs. Mais leur conscience de la citoyenneté varie selon leur âge et la par-

ticipation doit s’adapter aux capacités et aux étapes de maturité de chacun, tant sur les plans psychologique que culturel. «Les jeunes ne pensent pas moins bien que les adultes, estime le sociologue Michel Fize. Ils ont des capacités de remise en question beaucoup plus rapide. On le constate avec l’accès aux intelligences informatiques. Il ne faut pas avoir une conception linéaire des âges de la vie, l’idée d’un âge de la vie supérieur est remis en question. Il n’y a pas de niveau

## Antoine Vinciguerra Citoyenneté bien ordonnée

“

J'ai connu le conseil de mon arrondissement grâce à un prospectus distribué à la sortie de mon école. Tout de suite, j'ai eu envie d'être membre. Mes parents aussi ont trouvé que c'était une bonne idée. La première fois que j'y suis allé, nous n'étions que deux participants... Moi, je me suis inscrit à la commission du sport et du handicap. On essaie d'y organiser une compétition sportive au stade Pierre-de-Coubertin avec des personnes handicapées.

Dans ma classe, j'ai raconté ce que je faisais, mais cela n'intéressait pas spécialement mes amis. Chacun a ses centres d'intérêt. Certains ne sont pas au courant qu'il existe un conseil de la jeunesse dans leur arrondissement. D'autres ne savent pas où se renseigner. Moi, en fait, j'ai toujours aimé tout ce qui touchait à la politique d'une ville ou d'un pays et au rôle des citoyens. Il y a des gens qui aiment d'autres choses : le sport, la peinture... chacun a ses passions. Moi, c'est la politique. Cela m'intéresse de savoir comment on évite de devenir un pays au régime autoritaire. Cela m'intéresse de savoir comment on apprend à vivre ensemble et à devenir citoyen.

Un citoyen, c'est quelqu'un qui a le droit de vote, qui a des devoirs et des libertés. Moi je ne suis pas encore un citoyen à 100 %. Disons que je le suis à 80 %, parce que je n'ai pas encore le droit de vote. À 14 ans, je suis un "jeune citoyen", j'apprends. L'école nous apprend à devenir citoyen. Déjà, elle nous aide à vivre ensemble et à nous respecter. Elle nous aide aussi à avoir des opinions. Du moins, il y a des professeurs qui nous avertissent qu'il ne faut pas écouter tout ce que disent les médias et qu'il faut oser avoir ses propres idées. Comme tout le monde à cet âge-là, on écoute encore beaucoup ses parents. Mais, franchement, à partir de 13 ou 14 ans, on commence à avoir un avis sur les choses qui nous entourent, non ?

”



À 14 ans, Antoine Vinciguerra est membre du conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris et observateur du conseil parisien de la jeunesse. Il a déjà des idées claires sur les enjeux et les limites de son engagement.

*de maturité supérieur, il y a des niveaux différents. Il y a une maturité enfantine, adolescente, juvénile, adulte.»*

À l'échelle internationale, les modes de vie et les contextes socio-politiques conditionnent également le degré de maturité et la vision du monde des enfants. Selon les pays, les enfants sont confrontés à des réalités très différentes, parfois extrêmes : enfants-soldats ; jeunes orphelins ou responsables de fratries ; femmes-enfants mariées de force... Les questions sexospécifiques entraînent ainsi des besoins différents pour les filles et les garçons. Par ailleurs, les réalités psychologiques de l'adolescence – une invention du XIX<sup>e</sup> siècle – ne sont pas reconnues dans tous les pays du monde.



## **Les rôles des enfants et des jeunes**

Du fait des progrès de l'éducation, particulièrement dans les pays industrialisés, les enfants sont sensibilisés très tôt aux problèmes économiques, à l'écologie, aux conflits internationaux et à l'éducation au développement. Les jeunes qui s'investissent peuvent jouer un double rôle : faire remonter l'information depuis leurs pairs jusqu'aux élus et diffuser l'information auprès des populations de leur âge sous la forme d'actions de sensibilisation. Leur rôle de relais est particulièrement précieux car ils sauront trouver les termes adaptés aux préoccupations de leur âge.

Mais tous les enfants ne sont pas humanistes dans l'âme. Pour certains, c'est une préoccupation secondaire. *«Les enfants n'ont pas spontanément l'idée, l'envie, ni le besoin de s'impliquer, rappelle François Léonelli, vice-président de l'Unicef France. Certains auront plutôt tendance à se mettre en marge ou à s'exprimer par l'opposition, notamment lors de la crise d'adolescence.»* Cette période qui peut se manifester par une opposition et une forte défiance à l'égard de l'autorité, notamment politique, et des institutions, doit elle aussi être prise en compte.

## Philippe Meirieu Donner aux enfants le droit de penser

“

Quel environnement offre à l'enfant la possibilité de s'exprimer en tant que sujet et de grandir en tant que citoyen ? Ces questions relèvent bien de ce que l'on nomme "l'intérêt supérieur de l'enfant", inscrit dans le "bien commun" d'une démocratie qui doit former des citoyens capables de participer à un collectif solidaire. Un collectif n'est pas une coagulation d'individus qui se précipitent ensemble à la sonnerie pour rentrer dans une salle ou dans un stade. "Collectif" est entendu dans le sens d'une configuration de personnes qui ont chacune une place, qui savent réfléchir, parler, intervenir et s'impliquer de manière lucide et responsable. Un enfant peut comprendre ce qu'est l'autorité authentique dans un groupe parce qu'il a la responsabilité du poisson rouge de sa classe : il sait alors qu'il a des droits et des devoirs "en tant que". Il participe à un projet et comprend que c'est dans l'activité commune qu'émergent des collectifs respectueux de chacune et de chacun.

Le pédagogue encourage l'enfant à différer ses pulsions pour prendre le temps de penser, en prenant en compte la temporalité. Cela est d'autant plus nécessaire que notre société vit dans ce qu'elle appelle le "temps réel" – en fait, la négation du temps. C'est un univers dans lequel la pensée n'a plus de place car le passage à l'acte est stimulé en permanence par un "capitalisme pulsionnel" qui invite l'enfant à exiger tout, tout de suite. Les éducateurs sont ainsi à contre-courant lorsqu'ils disent à l'enfant : *« Tu as le droit de dire des choses ; je dois t'entendre et t'écouter, mais nous allons créer ensemble les conditions pour que ce que tu dis soit l'expression d'une pensée assumée. Nous allons prendre le temps de reformuler, de confronter ce que tu dis avec ce que d'autres ont dit ou disent, de documenter ton point de vue. »* Militer pour les droits de l'enfant, c'est d'abord militer pour donner aux enfants le droit de penser. C'est militer pour qu'ils puissent advenir comme sujets dans des collectifs solidaires.

”



Le pédagogue  
Philippe Meirieu  
s'interroge sur les  
conditions requises  
pour permettre  
à la parole de l'enfant  
d'être entendue.



# L'adulte, tuteur de citoyenneté

Les adultes – tant dans le cadre familial que dans leurs fonctions au sein d'institutions – ont la responsabilité de tout mettre en œuvre pour permettre aux enfants d'exercer leur droit d'expression. Ce droit implique des devoirs d'éducation et d'accompagnement.

L'idée perdue à travers le monde que l'enfant est un être fragile qu'il convient de protéger comme un objet de droits, mais pas comme un sujet. Les adultes ne sont eux-mêmes pas toujours disposés à partager les espaces de décision, considérant le politique comme un domaine réservé. Ils peuvent craindre d'avoir à partager leur temps de parole ainsi que leur autorité.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le nécessaire encadrement de l'enfant et du jeune. La famille, notamment, ne doit pas

être dessaisie de son rôle de premier éducateur. Mais la participation n'est pas à considérer comme une démarche concurrente à l'autorité. Elle est la proposition d'un nouveau paradigme, celui de la co-construction.

## Question de confiance

Les adultes – parents, élus, éducateurs, professeurs... – qui adhèrent à la démarche de participation cherchent de fait à poser un regard bienveillant et porter une écoute attentive sur l'enfant et les jeunes. Cela consiste à trouver un équilibre qui suppose de ne pas survaloriser les jeunes, de les encourager sans exagération, de ne pas leur faire croire qu'ils sont seuls maîtres de leurs décisions. *«Il ne faudrait pas tomber dans une sorte de spontanéisme naïf qui laisserait penser qu'avant la CIDE, quand un enfant s'exprimait, on lui disait "fais-toi et mange" et que maintenant on lui dit "tout ce que tu dis est bien, et on va le faire puisque tu le dis et le demandes", rappelle Philippe Meirieu. Françoise Dolto rappelait qu'il fallait entendre l'enfant, mais elle n'a jamais dit qu'il fallait systématiquement l'approuver.»*

## Françoise Haussy Une conviction contagieuse

“

L'Unicef France compte plus de 80 Clubs qui regroupent de 10 à 20 jeunes au sein de leurs collègues, sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants<sup>1</sup>. Des bénévoles référents, issus des comités départementaux de l'Unicef, ont pour mission de promouvoir les Clubs au sein des collègues.

Les enseignants qui animent et encadrent les collégiens des Clubs mènent une démarche pédagogique axée sur l'analyse et la réflexion grâce aux outils fournis par l'Unicef France. Ainsi informés de la situation très inégale des enfants dans le monde, les jeunes deviennent les porte-paroles auprès de leurs camarades et font ainsi vivre au quotidien la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'intérêt suscité par le Club, la conviction avec laquelle le message de l'animateur est transmis est tout à fait mobilisateur et contagieux et engage ainsi les jeunes à agir concrètement en menant, sous la conduite de l'enseignant, des actions variées : une exposition sur les Droits de l'enfant, une dictée solidaire, la création d'un jeu de l'oie sur les droits ou encore la participation active à des événements mis en place par l'Unicef comme la journée des droits de l'enfant et la Nuit de l'eau.

Cette démarche pédagogique permet ainsi aux jeunes de passer d'une analyse qui peut être, au départ, abstraite à une prise de conscience débouchant sur une action concrète. Ils agissent pour changer les choses et deviennent réellement acteurs, prenant ainsi conscience de l'importance de leur engagement. Les Clubs Unicef ouvrent ainsi la voie à la tolérance, à la solidarité et à l'apprentissage de la citoyenneté universelle.

1. Voir la p. 84.



Administrateur de l'Unicef France et coordonnatrice nationale des Clubs Unicef, qui rassemblent des collégiens sous la houlette de leurs enseignants, Françoise Haussy revient sur le lien privilégié entre l'adulte – initiateur de prises de conscience – et les jeunes, acteurs locaux de solidarité.

”



La définition de règles et de bonnes pratiques permet d'intervenir dans un climat serein dans lequel les rôles sont clairement définis, les adultes conservant leurs responsabilités sans empiéter sur les initiatives des jeunes.

### Tuteur de citoyenneté

Les professionnels de l'enfance, de l'Éducation nationale sont des tuteurs majeurs. Au contact direct des enfants et des jeunes, formés au décryptage de leurs aspirations, ils sont en première ligne pour leur donner l'envie de s'investir. Il leur revient de les encourager à s'exprimer, de leur prêter attention et crédit pour les inciter à prendre part à un véritable dialogue, qui suppose une réciprocité et une équité dans le respect des paroles.

Mais les adultes doivent préparer les enfants et les jeunes à la citoyenneté pour leur permettre de prendre conscience des efforts à consentir, leur faire comprendre que l'engagement citoyen n'est pas seulement une envie, mais également une responsabilité.

Par ailleurs, les adultes ont tout intérêt à se poser certaines questions, notamment sur les risques qu'ils encourent à ne pas faire participer les jeunes aux décisions, à ne leur laisser que la colère comme alternative plutôt que de leur ouvrir des espaces de parole et de discussion.

### Intergénérationnel

Les orientations politiques des parents et des proches adultes ont une incidence sur les opinions à venir des jeunes. Que ce soit par suivisme, par identification ou, au contraire, par réaction, les jeunes situent régulièrement leurs choix politiques et éthiques par rapport à des proches. La vision du monde qui leur a été inculquée constitue le terreau de leurs idéaux.

Mais tous les jeunes ne sont pas inscrits dans cette filiation. *«Il y a un désaveu des jeunes pour tout ce qui pourrait les mener à un encartement : syndicats, partis, institutions..., même les associations, regrette la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux. Certains enfants ont le sentiment que l'engagement de leurs parents a été une fuite des réalités de leur foyer. Ils ne veulent pas s'inscrire dans la tradition militante de leurs parents. Il faut les aider à se réapproprier des racines culturelles et à s'inscrire dans un temps historique en leur montrant qu'ils sont les maillons d'une chaîne historique.»* En ce sens, il est important de restaurer la valeur des aînés et de favoriser la rencontre de l'expérience des sages et de la vitalité des jeunes. Le développement de l'intergénérationnel permet ainsi de créer ou de renouer un lien entre jeunes et aînés tout en posant la question de ce que souhaitent transmettre les adultes aux générations futures.



## Jacqueline Costa-Lascoux L'attitude ambivalente des adultes

“

Certains jeunes ont potentiellement en main les leviers de l'engagement, mais ils ne s'en saisissent pas. Ils ont l'impression que le seul lieu dans lequel ils vont pouvoir s'investir est le travail. L'idéologie de la compétition et le néolibéralisme poussé à l'extrême engendrent une obsession de la réussite professionnelle. Dès le lycée, les jeunes tiennent ce discours. Ils intègrent ainsi l'idée que tout engagement est vain. Ils se sentent pris dans le jeu de la concurrence.

Et puis il y a ceux qui – confrontés à des difficultés sociales, familiales, scolaires... – n'ont *a priori* pas les leviers de l'action. C'est souvent chez eux que l'on trouve de nouvelles formes d'engagement, par exemple par des voies artistiques. Ils portent notamment une revendication de reconnaissance par la société.

Et quand bien même les jeunes souhaiteraient s'engager, ils ne savent pas à quelles portes frapper ni comment s'y prendre. Leur indécision nous renvoie aux défaillances des adultes qui ne savent pas encourager l'envie d'agir. Or, c'est aux adultes de conforter les jeunes dans leurs capacités et de leur poser les bonnes questions : qu'auriez-vous envie de faire ? Qui et comment voudriez-vous aider ?

Au contraire, les adultes entretiennent une attitude très ambivalente à l'égard des jeunes. D'un côté, ils en font des enfants-rois à qui ils offrent des ordinateurs, des téléphones mobiles... Mais, d'un autre côté, ils ne les initient pas à la citoyenneté. Ils prétendent leur donner de l'autonomie, mais c'est un leurre. Il y a une absence de logique entre leurs comportements et l'idéal professé par les adultes. Cela égare et décourage les jeunes qui ne peuvent plus accéder à des choix éclairés. Au point qu'ils perdent la conscience que leurs comportements quotidiens pourraient devenir un engagement. On le voit sur les modes de consommation. On ne fait pas le lien entre ce que l'on consomme, la pollution, l'exploitation... On ne rend pas crédible le fait que l'engagement des jeunes peut réellement changer le monde.

”



Sociologue et directrice de recherche au CNRS, Jacqueline Costa-Lascoux s'interroge sur les défaillances des adultes, à l'origine probable du désengagement des jeunes.

# Le rôle des institutions

Les acteurs institutionnels – collectivités, ministères, organisations nationales et internationales – jouent un rôle majeur dans la promotion de la participation citoyenne des jeunes, particulièrement en termes de soutiens structurel et financier.

À l'échelle internationale, des institutions sont chargées de promouvoir la participation et de favoriser sa mise en œuvre effective. Cette mission a notamment été confiée à l'Unicef, dont le mandat comprend la promotion de la CIDE, y compris son article 12.

D'autres initiatives internationales favorisent également le développement de la participation, par exemple dans la mouvance des exigences des Agendas 21. Bien que lié au développement durable, le concept mis en place par le Comité 21 intègre pleinement la notion de participation en ce qu'il incite à travailler au bien-être de tous dans une perspective de continuité et de transmission d'un environnement sain et viable.

## **Sur le terrain français**

En France, les politiques de jeunesse, qui devraient notamment permettre de promouvoir la participation citoyenne des jeunes, dépendent actuellement du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative depuis le 14 novembre 2010. Elles dépendaient auparavant du ministère de la Jeunesse et des Sports. Il apparaît ainsi une difficulté à fixer les politiques de jeunesse à un ministère. Pourtant, une cohérence est nécessaire pour favoriser une impulsion nationale et garantir la pérennité des structures et la reproductibilité des schémas vertueux issus de la mutualisation des expériences. Le Défenseur des enfants a longtemps joué un rôle de garant de cette cohérence. Sa dissolution au sein de l'entité du Défenseur des droits pourrait réduire cette compétence des politiques nationales. La participation semble davantage s'ancrer à l'échelle locale où les collectivités territoriales et les réseaux d'acteurs locaux se sont impliqués. Ainsi l'Association

## Monique Sassier Éduquer au principe de citoyenneté

“

Chaque année, l'école élémentaire et primaire reçoit 5,7 millions d'élèves et le collège et le lycée 4,2 millions. Notre système d'enseignement a pour vocation de transmettre des connaissances et des compétences au plus grand nombre pour conduire chacun vers la vie professionnelle. Pour ce faire, il doit, dans chaque classe, prendre en compte à la fois l'ensemble des élèves et la situation de chacun.

La citoyenneté fait l'objet d'un enseignement à part entière. Chacun des programmes comporte sa part de citoyenneté au sens de l'écoute, de la tolérance, de la solidarité. C'est de manière permanente, par les enseignements et les comportements des adultes, que se transmet et s'expérimente, au sein des conseils, une attitude de citoyen.

Pour développer ce principe de citoyenneté, il faut associer les adultes, dans l'école et en dehors. Dans l'école, chaque adulte doit s'estimer fondé à faire respecter les règles communes de vie dans sa classe et en dehors. Les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté permettent d'ailleurs aux élèves de débattre des conduites à adopter face à l'alcool, au tabac, par exemple. Hors de l'école, il faut renforcer le travail avec les parents ; leur expliquer qu'il leur revient de soutenir les efforts de leurs enfants, de ne pas critiquer et décrédibiliser le monde de l'enseignement aux yeux des élèves.

Il n'y a pas d'enseignement possible sans le respect des personnes, sans l'apprentissage du respect des différences. Des élèves qui accueillent des enfants handicapés dans la classe apprennent des comportements citoyens. L'axe majeur de cette citoyenneté est le respect qui doit caractériser les relations entre filles et garçons et sur lequel l'institution doit se montrer particulièrement vigilante. Cet apprentissage est le socle de tout comportement citoyen.

”



Médiatrice  
de l'Éducation nationale  
et de l'enseignement  
supérieur, Monique Sassier  
dirige 43 médiateurs  
académiques  
et ses services reçoivent  
chaque année près  
de 7 000 réclamations  
provenant de parents  
et d'élèves.

des maires de France (AMF) sensibilise et mobilise les élus locaux. L'Anacej conseille les collectivités territoriales, dont son réseau de 400 collectivités. De son côté, le réseau d'éducation populaire des Francas – qui rassemble 3 000 collectivités locales, 1 000 associations et 50 000 bénévoles – assure depuis 1944 la promotion des loisirs et d'une éducation garantissant l'épanouissement des enfants. Tandis que le Cidem (Civisme et démocratie), créé en 1984 par la Ligue des droits de l'homme et la Ligue de l'enseignement, et partenaire historique de l'Unicef France, mène des actions et élabore des outils en faveur de l'éducation à la citoyenneté. Ces organismes contribuent à favoriser le "vivre ensemble" en conférant à la participation citoyenne des enfants et des jeunes une place prépondérante dans les instances locales.

L'Unicef France contribue également à la promotion de la participation citoyenne des enfants par de nombreux programmes – Jeunes ambassadeurs, Clubs Unicef jeunes...<sup>1</sup> – soutenus localement par les comités départementaux.

### **Le rôle particulier de l'Éducation nationale**

L'Éducation nationale a pour mission de favoriser l'épanouissement global de l'enfant et le développement de ses capacités de réflexion et d'autonomie. L'école doit préparer les élèves à devenir des citoyens responsables selon les principes et les règles de la démocratie, ainsi que l'affirme le Code de

*l'éducation : « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté<sup>2</sup>. »* Cela passe par l'enseignement de l'éducation civique, mais aussi de sujets connexes tels que les problématiques globales concernant le développement et l'environnement social et international.

Au sein du système éducatif, les enfants et les jeunes sont invités à participer via les conseils de classe, les conseils à la vie lycéenne... Des instances de mobilisation des adultes ont également été élaborées : les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, les conseils d'administration des établissements... Les conseillers principaux d'éducation, chargés de faire respecter les principes d'une vie collective, sont des acteurs forts dans l'apprentissage des conduites citoyennes.



1. Ces programmes sont détaillés au chapitre 4.

2. Code de l'éducation, article L.111-1, modifié par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006, art. 1, JORF 2 avril 2006.

## Jacques Pélissard Intégrer les jeunes dans les politiques locales

“

La participation citoyenne des enfants et des jeunes est une réalité depuis le début des années 1990. Les conseils d'enfants et de jeunes permettent aux 9-18 ans, et dans certains cas aux jeunes adultes, de participer à la vie de leur village, ville, département ou région. Les collectivités choisissent le mode de désignation qui leur paraît le plus opportun – élection ou volontariat – et le cadre géographique – quartier ou commune dans sa totalité.

Ces instances reposent largement sur les convictions personnelles des élus qui les ont mises en place et mériteraient sans doute d'être généralisées. Encore faut-il ne pas décevoir ces jeunes citoyens qui ne se contenteront pas d'un conseil des jeunes alibi ! Les élus pratiquant cette forme de démocratie participative, qui se sont pour beaucoup regroupés au sein d'une association spécifique, l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), font plusieurs constats : ces instances ont d'abord une réelle dimension éducative, permettant de faire connaître les institutions à une partie de la population mais aussi les contraintes légales et financières auxquelles sont confrontés les élus. Elles poussent également, compte tenu de la transversalité des sujets abordés, à décroiser l'organisation des services municipaux et parfois à rendre plus accessibles les discours politiques ! Elles mettent souvent en œuvre des actions de solidarité locale, nationale ou internationale avant même de s'intéresser aux aménagements de voirie ou au développement de services culturels pour leur usage propre.

Ce dialogue conduit les élus à intégrer les jeunes dans leurs politiques locales sans en faire une catégorie à part. Il incite aussi les jeunes conseillers à prendre, plus tard, une place dans d'autres instances : conseils de quartier, comités de jumelage ou à adhérer à une association et même à un parti politique.

”



Président de l'Association  
des maires de France  
qui réunit 34 500 membres,  
Jacques Pélissard constate  
l'importance des instances  
participatives pour  
les élus locaux.



# L'incidence des nouveaux médias

L'avènement des premières générations d'*homo numericus* redessine les contours de la participation. L'émergence des nouveaux médias – instantanés et anonymes – et, plus récemment, des réseaux sociaux virtuels, place les enfants et les jeunes dans une situation inédite.

Les moyens de communication numériques occupent désormais une place prépondérante dans la vie des jeunes et, par ricochet, dans le débat démocratique. « Avec ces réseaux, on n'a pas à leur octroyer un pouvoir d'intervention, puisqu'ils en sont de fait les détenteurs », observe Jacques Hintzy, président de l'Unicef France. Non seulement ces outils collaboratifs favorisent la participation, mais encore on ne peut négliger leur capacité à faire émerger une intelligence collective, résultant d'une émulation des utilisateurs connectés. « Les réseaux numériques sont en train de créer une véritable révolution (...) avec l'apparition des technologies dites collaboratives, et plus généralement du réseau Internet où les personnes qui sont destinataires des informations sont aussi productrices (...) »<sup>1</sup>. » Le constat du philosophe Bernard Stiegler, spécialiste des médiacultures et des intelligences collectives, a été largement illustré par l'actualité internationale récente. Le militantisme en ligne a entraîné des bouleversements géopolitiques mondiaux comme l'ont montré les révolutions au Moyen-Orient et l'affaire Wikileaks, en 2011.

Les réseaux sociaux numériques dessinent de nouveaux modes de réflexion transversaux et transnationaux, alternatifs aux pouvoirs et souvent perméables au monde des adultes.

## Atouts et risques

Ces outils se caractérisent par leur instantanéité – un message peut faire le tour de la planète en quelques secondes – et un très faible coût d'accès, celui de la connexion. Ils présentent en outre un intérêt majeur du fait de l'anonymat qu'ils autorisent. Les usagers peuvent diffuser très largement des messages sous des pseudonymes qui obligent à des recherches particulières pour retrouver leur auteur. Cet anonymat est un atout en ce qu'il permet à des jeunes de s'exprimer en marge des pouvoirs, de l'autorité et des cadres institutionnels. Ils posent en contrepartie un sérieux problème de traçabilité et de fiabilité. Les risques inhérents aux réseaux virtuels sont aujourd'hui identifiés : prédation, trafic, substitution d'identité... Les utilisateurs les plus jeunes sont les plus vulnérables. Il incombe aux adultes de former et d'informer les jeunes. De nombreuses campagnes d'éducation numérique, comme celles d'Action innocence, ont déjà vu le jour.

---

1. Entretien avec Bernard Stiegler, 10 mai 2009, Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale, fadben.asso.fr.

## Wenceslas Baridon Mobiliser grâce aux outils virtuels

“

Ces deux dernières années, j'ai ouvert des comptes Facebook et Twitter et j'anime un blog consacré aux activités de l'Unicef Loir-et-Cher ; j'organise des événements et participe également à des interventions médiatiques sur les radios et dans les journaux locaux. Nous avons par exemple organisé, pour la Journée internationale des enfants soldats, un "freeze". C'est un genre de "Flash mob", une mobilisation éclair informelle. Il s'agit de diffuser une info sur internet, de réunir des personnes sur un même lieu et de leur demander de s'immobiliser pendant cinq minutes simultanément. On a été cinquante à y participer dans une rue commerçante de Blois. Les JA de l'Unicef portaient leur tee-shirt et les passants sont venus nous poser des questions. C'est le genre d'actions pour lequel nous sommes autonomes. Ce jour-là, à part les huit JA – certains étaient venus de Paris et de Tours – il n'y avait pas d'autres personnes de l'Unicef ; on nous avait fait confiance et nous avons pu l'organiser grâce aux outils virtuels pour viraliser<sup>1</sup> l'info.

Notre compte Facebook, le réseau social le plus fréquenté, nous permet de donner des infos sur ce qui se passe au comité, sur ce qu'organisent les JA. On actualise souvent et on y trouve les albums photos des actions. Il y a déjà plus de 600 utilisateurs actifs chaque mois.

Sur le blog, on a une moyenne de 200 visites mensuelles. Il permet de faire des articles plus longs que sur les réseaux Facebook et Twitter, de proposer un contenu fiable. Le blog est l'outil par excellence qui permet d'avoir des retours, des commentaires. Pour son contenu, j'ai une certaine liberté. Personne ne me censure, mais, si nécessaire, j'en réfère au comité local. On arrive à s'en sortir parce qu'on a eu des formations, lors d'ateliers consacrés à la viralisation *via* Facebook, donc on a conscience des dangers.

Les outils internet nous permettent aussi de rester en contact entre JA de différents comités. On se tient informé, on échange des idées, on se stimule : on entretient un vrai réseau.

1. Processus de diffusion de l'information par contagion et démultiplication d'utilisateurs en utilisateurs.



À 17 ans, en terminale à Blois, Wenceslas Baridon est Jeune ambassadeur (JA) du comité Unicef du Loir-et-Cher (41) depuis juillet 2009.

”

# Angers

## Favoriser les comportements socio-responsables

**À l'exemple des médiateurs – des écoliers formés pour assurer un rôle de pacificateurs dans les cours de récréation – qu'elle a mis en place, la ville d'Angers, dans le Maine-et-Loire (49) cherche des formules pour rendre les enfants et les jeunes habitants acteurs de la cité. Une philosophie de l'action éducative à promouvoir auprès de la population.**

*« Si on fait de la médiation, c'est parce qu'on a envie d'aider les autres enfants dans la cour de récré. On n'a pas envie que les conflits finissent toujours par des coups et des cris. Par exemple, pendant les matchs de foot, le garçon qui a marqué fait enrager l'autre équipe, après ils se jettent des insultes et ça peut vite finir en bagarre. »* Sefa, 10 ans, a totalement pris la mesure de son rôle de médiateur dans son école. Près de lui, trois filles de 9 ans, Kellinguei et Ibtissem, et Eda, 11 ans ; tous sont rodés à la médiation. L'initiative, mise en place par l'association Graine de citoyen avec la municipalité, mêle prévention de la violence et responsabilisation des enfants. Une à deux récréations par semaine, par binômes,

les médiateurs enfilent leur dossard et arpentent la cour pour repérer le moindre foyer de tensions. *« Les médiateurs ne peuvent pas donner des punitions ni gronder, raconte Eda. Mais, dès qu'on en voit qui se disputent, on leur propose une médiation. Si l'un des deux refuse, on appelle un enseignant. »* Mais si les enfants acceptent... *« On va dans le bureau de médiation sous le préau, continue Ibtissem. Là, il y a toujours un adulte, mais ce sont les*





enfants qui parlent. Chacun se présente et on explique les règles de la médiation. Ils doivent dire s'ils ont envie de chercher une solution. Puis chacun raconte son histoire, calmement. Après, on reformule.» Kellinguei enchaîne : «Ensuite, on dit à chacun de dire son émotion sur un "humeomètre". C'est un tableau, comme un thermomètre, où on montre si on est dans la joie, si on est fâché ou en colère. Après, on dit aux enfants qui ont accepté la

médiation : "De quoi pourriez-vous avoir besoin pour aller mieux?" et on cherche des solutions. On les écrit sur une feuille et tout le monde signe. Puis on redemande à chacun comment il se sent après.» «C'est rare, mais parfois, même après la médiation, des enfants restent en colère, reconnaît Sefa. C'est que le conflit n'a pas été réglé, alors, là, on fait appel à l'enseignant.» Les médiateurs n'hésitent pas, si nécessaire, à consacrer toute leur



récréation à leur tâche. Et si la cloche sonne, ils sont organisés pour transmettre les informations aux médiateurs assurant la permanence suivante. Dans la même veine, Graine de citoyen propose des "récrés citoyennes". Ce jour-là, à l'école Jacques-Prévert, Shade, Amine, François et Chloé, de 6 à 10 ans, y prennent part. Les animatrices leur ont proposé d'inventer des jeux participatifs. Sur un plateau sont figurées des insultes dans des panneaux cernés de rouge, les enfants disposant de cartes vertes pour les transformer en comportements positifs. Ces outils ont été élaborés par l'association Graine de citoyens. «*En 2005, nous avons signé une convention avec la ville pour mener un projet de prévention dans les*

*écoles, intitulé "Lâche la violence", rappelle Claire Chéné, la directrice de l'association. Nous travaillons essentiellement sur la parole pour permettre de verbaliser la violence, d'apprendre à se respecter et à coopérer. La coopération nécessite d'accepter la concession, la frustration, la contradiction... Autant de notions qui mènent à la découverte d'aptitudes et de comportements socio-responsables.*»

Graine de citoyen constitue un lien entre la ville, ses services et les enfants. «*Plutôt que d'être en tension avec les enfants et les jeunes, nous avons cherché comment valoriser la compétence réflexive et faire œuvre de médiation pour rendre les jeunes acteurs à travers leurs capacités*», explique Beaudouin Aubret, conseiller municipal, chargé de l'éducation et de l'enfance.

Une démarche promue à tous les niveaux. «*Il y a un historique de la participation à Angers, marqué ces dernières années par de sérieux efforts : adhésion au réseau Villes amies des enfants, consultation sur le rythme scolaire, structures de loisirs...*», recense Jean-Louis Lebeau, chargé de la petite enfance et du Projet éducatif local (PEL). Le PEL, adopté en 2005, permet une concertation entre les acteurs de l'éducation, les enfants et les jeunes. Il est réactualisé en 2011 dans une démarche participative. «*Le PEL insuffle un état d'esprit, c'est-à-dire qu'il ne prétend pas apporter des solutions à tout, mais actionner les bons leviers en*

lançant des initiatives qui permettront de faire bouger le tout, précise Jean-Louis Lebeau. Sur la participation, la ville peut mettre beaucoup d'énergie, mais on ne soulèvera pas seul la montagne. Selon l'adage "l'éducation d'un enfant, c'est l'affaire de tout un village", la ville a un rôle d'initiateur pour valoriser les bonnes démarches.»

«La redéfinition du rythme scolaire menée depuis 2008 est en ce sens remarquable, note Marc Kasprzack, directeur du service éducation-enfance de la ville. La municipalité a souhaité rencontrer les parents, les enseignants, tous les acteurs éducatifs. Ainsi est venu un moment où nous nous sommes dit qu'il fallait entendre la voix des enfants.» Pareillement, pour le projet de restructuration d'un centre de loisirs dans le quartier des Hauts de Saint-Aubin ou à l'occasion de l'ouverture de la première ligne de tramway, les enfants ont travaillé en amont avec des architectes.

«Il ne faut cependant pas négliger de laisser le jeune être jeune; qu'on ne lui vole pas sa part d'enfance, rappelle Marc Kasprzack. Pour cela, il faut considérer, écouter, prêter attention. Et rappeler que le jeune conserve à ses côtés des adultes responsables, décisionnaires et protecteurs.» Des propos appuyés par Jean-Louis Lebeau : «Au fond, la réflexion sur l'enfance est une réflexion qui doit mener les adultes à s'interroger sur leur responsabilité, sur eux-mêmes et sur la transmission.»







# Les exigences de la participation

La participation citoyenne des enfants et des jeunes recouvre un ensemble de modalités d'intervention dans les espaces de décision qui les environnent, depuis la famille jusqu'aux instances internationales, en passant par l'école et les collectivités locales. Les applications sont larges, d'où la difficulté de bien définir les règles du jeu, d'autant que certaines notions font débat. Il convient de cerner les fondamentaux de la participation citoyenne des enfants et des jeunes, ses enjeux, ses limites et les bonnes pratiques à élaborer pour en garantir l'effectivité.



# Les fondamentaux de la participation et de l'écoute

L'éclectisme des mises en œuvre de la participation des enfants et des jeunes risque d'entraîner une dilution de la notion. Certains fondamentaux révèlent pourtant une démarche sincère en sa faveur.

La notion de participation recouvre des réalités variées : activités dans un cadre collectif à dimension politique ou non (de la participation à une manifestation à celle au sein d'un club de foot), engagement dans des instances de décision (conseil municipal, délégué de classe...), actions humanitaires (sensibilisation, collectes), implication responsable (scoutisme, bénévolat, voire volontariat international)...

Malgré toutes ces différences sur les modalités et l'étendue de la participation, ces pratiques se rejoignent sur une vision commune de l'accompagnement de l'enfant et du jeune.

## **Encourager les compétences des enfants**

Comme l'affirme le sociologue Michel Fize : *«Il existe désormais un socle commun de connaissance sur l'enfant qui ne paraît plus négociable : l'enfant, même mineur, doit être appréhendé comme une personne, une personne intelligente, donc une ressource.»* Les enfants sont en cela en mesure de contribuer – chacun selon ses capacités et sa maturité – à la vie de la cité.

Encore faut-il les amener à activer ces compétences. *«Par l'expérience concrète, par le vécu au quotidien, les enfants comprennent qu'ils ont voix au chapitre»,* rappelle Mélusine Harlé, responsable des relations avec les collectivités territoriales pour l'Unicef France. *«Le dialogue, l'expression et la proposition permettent de renforcer des compétences pour la vie collective.»*

## **Se mettre à l'écoute**

Aussi, la participation est une affaire d'attitude bienveillante de la part des adultes qui vont se mettre en position d'accompagner l'enfant et le jeune pour que ses compétences s'épanouissent. Cette attitude se traduit par la capacité d'un adulte à écouter, interroger, interpeller les enfants comme les jeunes. Elle impose d'instaurer un rapport très exigeant avec les enfants et les jeunes, qui

n'implique pas de s'incliner, mais de mettre son regard à la hauteur du leur pour les aider à grandir.

Elle induit enfin l'acceptation d'une possible remise en cause de l'auditeur, mais aussi la faculté de se laisser surprendre par les enfants et les jeunes.

## Le champ de la consultation

La participation des enfants est le fruit d'un mûrissement. Aussi nécessite-t-elle de prendre le temps et d'avancer par étape. L'apprentissage, ajusté aux capacités des enfants et des jeunes selon leur âge, peut se réaliser par sphère de proximité. Il commence par l'environnement direct de l'enfant, principalement composé de sa famille et de sa classe. Il conduit ensuite à passer à des sphères plus larges : son école, sa ville... Jusqu'à cheminer vers une vision globale et mondiale. Dans une même logique de progression, les sujets abordés doivent d'abord concerner la vie quotidienne de l'enfant, au cœur du processus. Une fois centré, l'enfant pourra alors élargir par étape son champ de participation en s'intéressant à des problématiques plus générales concernant sa classe d'âge (la drogue, les animations de rue, la formation...), jusqu'à des enjeux d'ordre international pour ceux qui s'engagent dans l'action humanitaire.

### L'exemple de la "pédagogie Freinet"

Mise au point par Célestin Freinet dès les années 1930, cette pédagogie repose sur l'expression libre des enfants. Les éducateurs et enseignants revendiquent une école où chaque enfant peut s'exprimer, expérimenter, se responsabiliser, développer son sens critique, son autonomie et accède à une réelle prise de responsabilité au sein de sa classe.

Célestin Freinet a défini, en 1964, des "invariants pédagogiques", parmi lesquels on retrouve les fondamentaux de la participation des enfants et des jeunes. L'invariant n° 11 édicte que « La voie normale de l'acquisition n'est nullement l'observation, l'explication et la démonstration (...) mais le tâtonnement expérimental, démarche naturelle et universelle ». Et le très explicite invariant n° 27 : « On prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'école ».

Concrètement, la pédagogie se décline par une méthode d'expression libre, le travail personnalisé, d'expérimentation, les conseils coopératifs de classe ou d'école, la réalisation de supports de communication comme des journaux... Elle induit également d'établir un lien entre la vie familiale de l'enfant et sa vie scolaire.

[www.icem-pedagogie-freinet.org](http://www.icem-pedagogie-freinet.org)



# Les enjeux de la participation

Pour les jeunes, la multiplication des opportunités de s'exprimer sur leurs besoins et de jouer un rôle actif dans le fonctionnement de la société constitue un chemin propice à l'épanouissement.

*«L'intérêt supérieur d'une démocratie est d'avoir pour exigence que chacun de ses enfants accède à la pensée libre, à l'imputation de ses propres actes et à la maîtrise de son destin, rappelle Philippe Meirieu. L'intérêt supérieur de l'enfant, c'est de créer les conditions éducatives pour*

*que l'enfant pense, réfléchisse, s'impute ses propres actes et ne soit pas en permanence tenté de récuser sa responsabilité au détriment des facteurs exogènes et enfin construise progressivement sa capacité à s'impliquer dans un collectif citoyen.»*  
La participation se situe à la convergence de ces intérêts, au bénéfice de tous.

## **L'apprentissage de la citoyenneté**

La participation permet d'expérimenter la citoyenneté et de s'impliquer par étapes, en fonction de sa maturité, avec des outils adaptés pour découvrir les mécanismes démocratiques. Elle favorise l'ouverture des jeunes à leur environnement et peut contrer leur désintérêt à l'égard de la politique en suscitant leur envie de s'intéresser à la chose publique, en développant un esprit de solidarité, de responsabilité et d'utilité sociale.

La participation dans des processus collaboratifs enseigne également le respect par mimétisme. S'ils sont respectés dans leur participation, les jeunes intégreront plus aisément la nécessité de respecter les autres, et seront plus enclins à respecter leurs pairs, les adultes et les institutions. La participation s'inscrit enfin dans une démarche de transmission des savoirs.

## **Un éclairage complémentaire**

Enfants et jeunes sont des usagers des services publics – transports, santé, éducation... – à part entière. D'où la nécessité de leur permettre de donner leur

## Guillaume Germain Prendre goût à la démocratie

“

Le CCJ de Cernay, dont j'étais président, avait clairement pour mission d'orienter la décision publique. Dès son installation en 1995, le maire de la commune a été clair sur ce point, nous encourageant à faire des propositions concrètes. C'est ainsi qu'ont été mis notamment en place le *skate park* et le cinéma. En ce qui concerne l'animation de la ville, le CCJ a également joué un rôle prépondérant en suggérant la mise en place d'événements pour les jeunes. Pendant ma présidence, j'ai toujours senti que la municipalité était derrière nous.

Mon expérience au sein du CCJ m'a permis de me rendre davantage responsable. J'ai appris à prendre des initiatives et à être acteur de la vie locale plutôt que simple spectateur. Cette expérience m'a donné le goût de la démocratie, de l'engagement et du débat d'idées. Je me suis d'ailleurs présenté aux dernières élections cantonales. Il s'agissait d'une suite logique dans mon parcours. Quand on a goûté à l'engagement public, on a envie de poursuivre parce qu'il y a toujours des projets à mettre en place ou des idées à suggérer. Toutes les personnes qui sont passées par un conseil de jeunes ne brigueront pas forcément un mandat local, mais je suis persuadé qu'elles seront toujours très impliquées dans la vie publique.

Pour qu'un conseil de jeunes fonctionne, il faut un parfait dosage entre une écoute attentive de la part des élus et un désir d'engagement des jeunes. J'ai le sentiment qu'en la matière d'énormes progrès ont été faits. En plus, ces échanges ont le grand mérite de bousculer parfois les habitudes et de faire prendre conscience aux jeunes qu'on ne peut pas tout faire, ni dans n'importe quelles conditions. C'est un enrichissement mutuel.

”



À 30 ans, Guillaume Germain poursuit son parcours politique ; il a notamment été candidat aux élections cantonales et européennes. Un parcours débuté à 17 ans. Il était alors président du Conseil consultatif des jeunes (CCJ) de Cernay, dans le Haut-Rhin (68).



avis pour mieux comprendre leurs besoins spécifiques et leurs aspirations. Il ne s'agit pas de déplacer le pouvoir des élus, mais de disposer de voix consultatives qui offrent un éclairage différent sur les diverses problématiques. Les jeunes peuvent être consultés sur leurs besoins propres, mais aussi sur l'ensemble des questions sociales, les transports publics, les infrastructures socioculturelles... La participation ouvre ainsi la possibilité de la co-fabrication de la décision. Le regard des enfants et des jeunes permet également d'interroger les pratiques politiques, pour en révéler les dysfonctionnements et les lacunes. Les adultes ne peuvent cependant considérer que les dispositifs de participation sont suffisants pour recueillir l'avis et surtout l'adhésion des jeunes.

### **Un projet de société**

Dans un contexte d'individualisation et de brouillage des cadres socio-normatifs classiques, comme la cellule familiale ou la religion, la participation favorise le senti-

ment d'appartenance à la collectivité. Nombre de jeunes éprouvent le besoin de devenir politiquement actifs : prendre leur part de responsabilité, avoir une parole construite et un impact positif sur la vie de la cité.

En leur accordant leur confiance, les adultes leur permettent de grandir et de croire en leurs capacités. En conséquence, les jeunes prenant part aux processus de décision seront plus à même d'adhérer aux options retenues et de respecter l'environnement qu'ils auront co-construit. La participation des enfants et des jeunes canalise ainsi leur énergie dans un sens positif, bénéfique à l'ensemble des acteurs de la société.

## Jean-Baptiste de Foucauld Nous sommes irrigués par le collectif

“

Il existe une image très formelle du citoyen : celui qui vote, a des droits et des devoirs. Mais le citoyen est surtout celui qui s'intéresse et participe à la chose publique. Il établit un lien entre sa vie personnelle et la vie de la collectivité, allant jusqu'à considérer comme un échec personnel le mal-être perçu dans la communauté. Ce qui entrave la citoyenneté, c'est d'avoir insinué que chacun était comme un souverain indépendant. C'est une illusion ! Nous baignons dans un univers collectif, nous sommes façonnés par la langue, la division du travail... Nous sommes irrigués par le collectif.

La citoyenneté des jeunes soulève d'abord la question de la citoyenneté des adultes. Il faut aider les enfants et les jeunes à faire émerger une conscience suffisamment autonome, responsable et solidaire, pour qu'ils atteignent la capacité d'engager leur indépendance en faveur de la collectivité. Or la société ne consent pas les efforts nécessaires pour leur garantir une place. Ils veulent pourtant participer comme acteurs de la société. On ne peut ignorer l'étape de la participation si l'on veut aller vers la citoyenneté. Pour les plus grands, cela veut dire gagner sa vie, avoir un travail et devenir autonome par la socialisation. Pour les plus jeunes, cela implique de leur permettre de s'exprimer dans des instances de délibération.

Or les enfants et les jeunes restent sous-représentés. À part les étudiants et les lycéens, une partie de la jeunesse n'est visible nulle part. Les politiques de la jeunesse se dessinent sans eux. Pour y remédier, la participation citoyenne des jeunes est une formule recevable ; elle montre que l'on prend conscience d'un retard. Mais elle est à considérer comme une réparation, non pas comme une promotion.

”



Jean-Baptiste de Foucauld a fondé l'association Solidarités nouvelles face au chômage et lancé le Pacte civique<sup>1</sup>. Il a également rédigé le rapport "Pour une autonomie responsable et solidaire" remis en 2002 au Premier ministre.

1. [www.pacte-civique.org](http://www.pacte-civique.org)

# Les limites de la participation

De nombreux obstacles, risques et dérives ralentissent la mise en œuvre et le développement de la participation des enfants et des jeunes aux différents niveaux de la société. Identifier ces travers permet de mieux y remédier.

*«L'un des péchés des conseils d'enfants et de jeunes est bien souvent d'être des structures "à côté".»* Les propos du sociologue Michel Fize mettent en lumière le fait que nombre d'acteurs de la vie politique considèrent la participation des jeunes comme anecdotique, voire trop complexe et créant une préoccupation supplémentaire dont ils préfèrent se passer.

## **Annihiler la spontanéité**

À l'inverse, il convient d'éviter les excès de la démagogie participative. Si l'adulte reste responsable, il ne doit pas pour autant faire des enfants des marionnettes, ni les piéger par une participation "cosmétique" en utilisant leur présence pour légitimer des valeurs auxquelles ils n'adhèrent pas. Un cadre trop strict peut altérer la spontanéité alors même qu'émergent de nouvelles formes d'engagement : associations alternatives spontanées, réseaux sociaux virtuels... *«Pour inciter les jeunes à s'engager, l'un des bons moyens consiste à ne pas penser en termes de structures mais de modes d'action, estime la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux. Par exemple, l'expression culturelle est l'un des meilleurs moyens pour intégrer une démarche d'engagement. On ne doit pas restreindre l'engagement des jeunes dans un cadre, une structure, des programmes. Au contraire, ils ont envie de respirer, de se retrouver ensemble. Il faut organiser des lieux d'écoute et de rencontre pour les jeunes entre eux et avec les autres.»*

## **La difficulté à mobiliser des jeunes**

L'engagement des enfants et des jeunes est marqué par son caractère ponctuel. *«On peut se demander pourquoi les jeunes ne s'investissent pas davantage»,* note Jean-Baptiste de Foucauld, auteur du rapport "Pour une autonomie responsable

## Michel Fize Co-fabriquer la décision

“

L'expression "participation citoyenne des jeunes" pose de sérieuses difficultés. Voilà bien trois mots flous. Le premier : "Participation" est un mot fourre-tout ; chacun y loge ce qu'il veut. Mais on dit qu'il faut participer : c'est une sorte d' "injonction thérapeutique". La notion de "citoyenneté" est également une notion claire-obscur. Le troisième terme : "jeune", ne vaut pas mieux, il est aussi incertain que celui d'"enfant" dans la CIDE. En clair, plutôt que de parler de "participer", parlons d'"associer les jeunes à la vie de la cité".

On peut identifier deux dérives à ce que l'on nomme "participation citoyenne des jeunes". La première consiste à engager cette génération dans la "singerie" des instances adultes, mais en ne leur reconnaissant aucun pouvoir. La seconde, c'est d'inscrire les jeunes dans des structures de "réflexion" générale et de les faire s'interroger sur de grands sujets (emploi, école, logement...) : le problème est qu'ils en ont fait le tour au bout de quelques jours et quittent les instances.

On considère encore trop souvent que les jeunes ne sont pas des citoyens comme les autres, mais des sous-citoyens immatures, et on ne leur accorde donc qu'une confiance limitée. Or, à partir du moment où les jeunes sont dans la cité, il convient de les traiter également, comme des personnes à part entière. Il faut leur permettre de co-fabriquer les décisions avec nous. L'un des moyens est d'inventer des conseils de jeunes non pas à la lisière des instances élues, mais au cœur du dispositif politique lui-même, de leur donner une voix consultative sur les projets municipaux. C'est la seule "participation" qui vaille finalement.

”



Michel Fize, sociologue, spécialiste des questions de l'adolescence, de la jeunesse et de la famille, a largement contribué à la définition des modalités d'association des jeunes à la vie de la cité, pour mieux en éviter les dérives.





et solidaire" remis en 2002 au Premier ministre. « Une certaine forme d'engagement long, un peu austère, ne fonctionne plus. Cette évolution est due au fait que les jeunes sont pris en tenailles entre l'insécurité sociale et les appels de la société de consommation. Le temps citoyen disponible est érodé par cette réalité. » De plus, les perspectives des jeunes s'inscrivent généralement dans le cadre de l'année scolaire, qui n'est pas toujours en adéquation avec celui des décisions publiques.

Enfin, il apparaît, comme le constate Jacqueline Costa-Lascoux, que « beaucoup sont partagés entre un engagement micro-local – qui les ennue assez vite – et international, mais ils ignorent comment y accéder. » Pour les enfants et les jeunes, l'engagement s'incarne dans une cause tangible ou un idéal humanitaire. Mais ils rechignent à s'investir à l'échelle nationale, sans doute en réponse au manque de prise en compte de leurs aspirations.

### La non-représentativité

« En ce qui concerne le Conseil parisien de la jeunesse, les membres ne sont pas forcément représentatifs de la jeunesse de la capitale, observe Bruno Julliard. Pour y remédier, nous avons créé des critères : sur les 80 jeunes, deux tiers sont issus des conseils d'arrondissement et un tiers d'associations ou de structures de jeunesse. »

De fait, les instances de participation regroupent principalement des jeunes issus de classes sociales favorisées, déjà sensibilisés et politiquement engagés.

« La recherche de représentativité n'a aucune pertinence, estime Michel Fize. Dans la participation à la vie de la cité, ce qui est demandé c'est la motivation, l'envie de s'impliquer. » En effet, les conseils reposent bien souvent sur le principe du volontariat.

Cependant, pour éviter de cantonner la participation à un projet élitiste, il convient de travailler à accroître les capacités des différentes catégories de jeunes et notamment des moins visibles : enfants handicapés, issus de l'immigration... Dans cette optique, plusieurs organismes ont mis en œuvre des modalités de discrimination positive qui permettent de leur donner la parole.

## François de Mazières La condescendance n'a jamais pris

“

Il persiste une vraie difficulté à créer un lien avec le public jeune, qui communique avec des codes particuliers et se méfie de tout ce qui semble institutionnel. 24 000 jeunes habitent ou viennent chaque jour étudier et travailler dans notre commune ; avec de nombreux lycées, des pôles d'enseignement supérieur, Versailles est une ville très jeune. Mais les différents publics, lycéens, étudiants restaient cloisonnés et n'entraient pas naturellement en contact avec la municipalité. L'une de nos réalisations a été la création d'un site internet d'information spécifique, qui puisse créer le lien entre les quartiers, les lieux d'études et de loisirs ; ce site a été conçu et est alimenté avec une équipe de jeunes rédacteurs. Le contact direct est également privilégié par une adresse mail spécifique et l'ouverture d'une page Facebook par la mission jeunesse. Notre priorité est de maintenir un contact permanent avec les jeunes.

Plutôt que de créer un conseil supplémentaire, nous nous appuyons sur des représentants naturels. C'est ce que j'ai voulu en proposant à François-Xavier Bellamy, alors âgé de 22 ans, de devenir adjoint au maire, délégué à la jeunesse et à l'enseignement supérieur. C'est un acte de confiance en direction des jeunes. Chaque année, il reçoit les délégués de classe des collèges et des lycées, soit 800 jeunes, pour échanger sur les projets de la ville et écouter leurs idées. Une autre préoccupation est la qualité : trop souvent, les institutionnels ont cru que "faire jeune" pouvait signifier faire moins bien, adopter une esthétique peu soignée, chercher une connivence forcée. Cette condescendance n'a jamais pris. Les jeunes aiment ce qui est beau, ils veulent se sentir reconnus dans la qualité des propositions qui leur sont faites.

”



Maire de Versailles depuis 2008 et président de la Cité de l'architecture et du patrimoine depuis 2004, François de Mazières donne l'impulsion pour convaincre ses équipes, ses administrés et les jeunes du bien-fondé de la participation.

# Les bonnes pratiques de la participation

L'exercice de la participation nécessite, par principe, d'établir de bonnes pratiques constituant une déontologie à même d'en garantir l'efficacité.

De nombreux critères permettent d'apprécier l'efficacité des modalités de participation. Ils doivent être relevés et portés à la connaissance de tous les acteurs. La démarche nécessite d'entendre, d'écouter, de chercher à comprendre, sans pour autant survaloriser les enfants et les jeunes, de leur démontrer que leur avis de citoyens est important.

## **La confiance comme préalable**

S'engager en faveur du développement des processus de participation des enfants et des jeunes nécessite d'accepter de changer le regard porté sur eux. Une démarche qui a pour atout de leur renvoyer une image positive, mais qui implique de les écouter, même si leurs prises de position ne rejoignent pas celles des adultes. Il faut les encourager à soulever des sujets qui peuvent déranger – au niveau local, les jeunes n'hésitent pas à demander des comptes aux politiques – et à sortir des cadres, et ne pas les empêcher d'être audacieux.

Cette confiance se traduit notamment par le déploiement de moyens adaptés en termes de budget, de temps et de ressources humaines. Trop souvent, la participation repose sur la volonté d'une personnalité locale particulièrement investie, au risque de son essoufflement et de difficultés (interruption, mise en sommeil...) après la passation des pouvoirs.

## **Clarté des processus de participation**

Pour inciter les enfants et les jeunes à se mobiliser davantage, il est nécessaire de leur expliquer l'intérêt des processus d'acquisition de compétences et leur permettre d'en expérimenter la réalité. Ils peuvent notamment être épaulés par des professionnels et des élus qui les conseillent dans leurs décisions ou éclairent leurs choix par leur expertise. Ces adultes sont ainsi présents pour animer et guider leurs expériences.

La garantie de transparence du mécanisme décisionnel permet aux enfants d'avoir une vision construite et ils peuvent ainsi être réellement associés à la démarche. Cette transparence doit même s'appliquer en amont par la consultation préalable des enfants et des jeunes afin de définir les meilleures modalités de participation.

### **Respecter le temps de l'enfance**

Pour surmonter la difficulté des enfants à intégrer le temps des adultes, il est nécessaire de les avertir des délais et des temps de maturation des projets qui impliquent différents acteurs de la société et nécessitent des procédures lourdes (budgétaire, de validation...). La difficulté est de trouver un équilibre entre les contraintes de ces processus et le respect du temps spécifique de l'enfance. Les enfants et les jeunes doivent pouvoir accompagner leurs projets jusqu'à leur concrétisation. D'un point de vue pratique, cette contrainte implique souvent de caler les réalisations sur le rythme de l'année scolaire.

### **Favoriser l'empowerment**

La notion d'*empowerment* – empruntée à l'anglais et se traduisant par "autonomisation" – recouvre l'idée d'accroître les capacités d'un individu et d'insuffler la confiance en ses capacités à agir. La démarche présuppose que la confiance soit réelle et sincère de la part des acteurs qui amorcent le processus. Elle implique ensuite que cette confiance soit visible et se traduise par des actions concrètes de transmission du pouvoir. Elle conduit, enfin, à révéler la confiance des enfants et des jeunes qui découvrent par l'expérimentation – que ce soit comme délégué d'élèves, membre d'un conseil municipal ou d'une association – leurs capacités à se mettre effectivement en action.





## Encourager la parole active

Les limites d'expression, orale ou écrite, d'un jeune peuvent constituer un vecteur d'inégalité et entraver sa capacité de participation. Aussi un travail de mise à niveau des capacités d'expression des enfants et des jeunes doit-il être entrepris. Cela passe par le développement de groupes de parole ou de rencontre au sein desquels ils peuvent s'exprimer dans un climat de confiance. La mise en place d'outils permet de leur apprendre à mieux gérer le langage sous toutes ses formes : parlé, écrit, corporel... et d'exprimer ainsi leurs attentes, leurs inquiétudes, leurs espoirs. Cette dimension est particulièrement à souligner en matière de protection de l'enfance. Le fait de les écouter et de leur donner la parole aide les enfants à révéler les failles et les atteintes qui les concernent intimement.

## La garantie d'effectivité

Un grand obstacle à la participation des jeunes est le manque de suivi concernant les recommandations qu'ils ont émises auprès des leaders politiques. Pourtant, ce suivi et la restitution des décisions adoptées sont le gage que la participation des jeunes a bien été prise en compte.

Aussi est-il nécessaire de s'assurer qu'il y a toujours un retour de la part des élus concernés, même si c'est une réponse négative. *« Ce qui est important, c'est de ne pas trahir la parole des enfants »,* rappelle Gilles Perole, maire adjoint de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), délégué à l'enfance et à l'éducation. *« Cela implique de savoir les écouter et de les aider à formuler leurs demandes, de mettre*

*en œuvre les demandes qui ont été adoptées, et de savoir dire clairement "non" si c'est résolument impossible. »* Il est ainsi impératif de leur indiquer sans équivoque qu'ils ne seront pas forcément suivis, mais que leur parole sera prise en considération. La confrontation aux réalités fait partie intégrante de l'apprentissage de la participation.

## Aliénor Billault-Harlé L'apprentissage des règles du jeu

“

*En classe, on se réunit tous pour parler de sujets importants pour nous. Par exemple, s'il y a un problème dans la cour, on le raconte pour trouver des solutions.* » Dans sa classe de CP, qui compte 26 élèves, Aliénor participe tous les 15 jours au conseil d'élèves. « *On cherche aussi des solutions pour le bruit à la cantine, par exemple.* »

L'expérimentation des mécanismes de la participation citoyenne en situation réelle permet aux enfants de verbaliser des préoccupations, des réponses ou des conciliations. « *Le conseil de classe sert à faire disparaître les problèmes ou à inventer des règles.* » Toujours présente, la maîtresse peut intervenir pour accompagner la parole des enfants.

Le mécanisme de telles instances est inspiré des institutions démocratiques. « *Il y a un président qui donne la parole, un ministre du silence qui a une cloche si quelqu'un parle quand ce n'est pas son tour, et un ministre du sujet qui dit que ce n'est pas le moment quand on parle d'autre chose que le sujet du conseil.* » Tous ces acteurs sont élus démocratiquement pour un mandat unique, renouvelé régulièrement. « *Pour choisir le président et les autres, on vote.* »

Les enfants ont également la parole dans d'autres cadres : le conseil des délégués qui réunit devant la directrice de l'école les représentants des conseils élus, des assemblées des enfants, une fois par trimestre, qui permettent de prendre part à la définition des règles de vie de l'établissement. Au sein de telles instances, les enfants se découvrent force de proposition.

”



Pour permettre aux enfants d'expérimenter la participation dès leur plus jeune âge, des écoles élaborent des instances comme les conseils d'élèves, les conseils de délégués ou les assemblées des enfants. Aliénor, 6 ans, y a participé tout au long de son année de CP, à l'école Bossuet, à Paris.

## Nous soumettons des idées et des solutions auxquelles les adultes n'auraient pas pensé

**Une quarantaine de jeunes de 15 à 25 ans s'installent dans la salle du Conseil de Paris à l'Hôtel de Ville. En ce 12 mars 2011, les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse (CPJ) se réunissent en séance plénière. Durant plus de deux heures, ils seront assis aux places des élus afin de préparer la politique parisienne pour la jeunesse.**

Anxieux, les plus jeunes sont arrivés en avance, comme pour une rentrée des classes. Des aînés ont pris position en haut des gradins ; ils chahutent en attendant l'ouverture de la séance.

L'environnement est solennel : dorures, boiseries et tentures de la prestigieuse salle du Conseil de Paris. Le ton est à la sobriété et au travail, ainsi que l'indique Bruno Julliard, adjoint au maire de Paris chargé de la jeunesse, dans son allocution d'accueil : *«Je rappelle que seuls les jeunes et les élus à la tribune ont le droit de prendre la parole puisque nous sommes dans le cadre d'un conseil.»*

Avant de passer la main aux présidents de séance – une fille et un garçon désignés par leurs pairs – il tient à transmettre les félicitations des élus *«pour le travail sur les voies sur berges et sur le*



*stand de la Ville de Paris au festival Solidays pour lequel vous avez fait preuve de créativité et d'audace».*

Puis les présidents ouvrent officiellement la séance. Ce jour-là, une quarantaine de jeunes issus des conseils d'arrondissements et d'autres instances locales y assistent. Beaucoup ont plus de 20 ans, mais les plus jeunes sont bien présents. Le benjamin, Antoine, 14 ans, venu en



observateur, est terriblement intimidé :  
« Je vais essayer d'apprendre des choses et de comprendre comment ça marche parce que c'est la première fois que je viens », murmure-t-il.

La parole est donnée à Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris, chargée des personnes en situation de handicap, venue présenter la politique de la ville concernant le handicap.

« Très concrètement, dans un premier temps, je vous demande de réfléchir à l'organisation de la prochaine nuit de l'accessibilité pour nous aider à déterminer comment rendre la ville accessible la nuit aux personnes en situation de handicap. » Les premières questions fusent pour bien cerner la demande et déterminer quelles commissions seront concernées.





Justement, Shéhérazade, 23 ans et coprésidente de la séance, propose de passer à la présentation des travaux réalisés dans les commissions. Outre

les trois rendez-vous annuels en assemblée plénière, les membres du CPJ se répartissent en cinq commissions : Europe/international, communication, espace public, logement et santé. Tandis qu'un jeune présente les travaux de sa commission, certains prennent des notes ou discutent. D'autres pianotent sur leur téléphone ou leur ordinateur. Dans un coin, trois jeunes sont visiblement peu concernés et s'esquivent après une heure.

Les thématiques se succèdent. À l'ordre du jour, notamment : la question d'un parrain pour le CPJ, la participation officielle du CPJ à la Caravane européenne du bénévolat... Shéhérazade passe la parole à un membre du conseil régional de Guadeloupe venu présenter le projet de séminaire euro-caraiïbe sur l'engagement des jeunes, auquel pourraient participer certains membres du CPJ. *« Sophie va nous présenter le budget du séminaire pour que nous puissions voter à main levée. »* Sophie annonce un budget de 5 500 euros. *« Qui serait pour ? »* interroge la présidente de séance. Une large majorité lève la main. *« Contre ? »* Deux mains. Trois préfèrent s'abstenir. *« Le budget est approuvé, nous pouvons enchaîner sur la communication. »* Eliot, la parole assurée, précise les points abordés par sa commission : la radio du CPJ et une enquête à destination des jeunes Parisiens. *« Nous voudrions développer un espace qui permettrait d'aborder des sujets de*

citoyenneté, pour parler du CPJ et recruter de nouveaux membres. La radio ne sera pas diffusée en FM, mais on pourrait avoir une visibilité via le site [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr). Pour ce qui est de l'enquête, vous en avez le contenu dans les documents qui vous ont été remis.» L'enquête a pour objectif de mieux connaître les aspirations des jeunes de Paris. Ceux qui s'engagent au CPJ sont en effet une minorité qui se sent parfois peu représentative. «Nous sommes pour la plupart déjà sensibilisés et engagés dans de nombreuses associations, continue Eliot. Mais ceux qui sont actuellement à l'extérieur, en train de faire du vélo pendant que nous discutons, comment les inciter à s'engager ? »

L'engagement est une question centrale pour ces jeunes. «Je participe au conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement où nous sommes une dizaine, précise Nina, 16 ans. Il faut vraiment avoir envie de rencontrer d'autres jeunes, de faire des choses ensemble, de discuter du quartier, de ce qui va ou ne va pas. On ne reste pas planté devant notre ordinateur à attendre et à se plaindre. Nous soumettons des idées et des solutions auxquelles les adultes n'auraient pas pensé. On apporte aussi un peu de fraîcheur. Et ça peut toujours être bon pour notre CV.» Même entrain lucide pour sa voisine, Nesrine, 18 ans : «Nous voulons changer les choses dans le quartier et que les élus prennent en compte nos avis. Nous avons, par exemple, proposé un nom pour notre

centre culturel et il a été accepté.» Elles ne sont pas dupes quant à l'ampleur de cette décision. «Mais au moins, on donne notre avis. C'est une première étape.»

Avant de clore la séance, les présidents proposent de déterminer le sujet qui fera l'objet d'une communication du CPJ devant le Conseil de Paris. Une fois par an, les jeunes disposent de 10 minutes pour interpeller les élus sur un sujet qui leur tient à cœur. «Ça implique d'écrire un texte clair, qui réponde aux codes du genre, rappelle Eliot à l'assemblée. Nous n'avons qu'une occasion par an, alors ça ne se rate pas.» Trois sujets – les squats artistiques, la prise en charge des jeunes en situation précaire, le bénévolat – sont soumis au vote, cette fois anonyme, pour marquer l'importance du choix. Le thème de la prise en charge des jeunes en situation précaire remporte les suffrages au deuxième tour. Aussitôt après, la séance est levée.

À la sortie, de petits groupes font le bilan de manière informelle. Ils commentent la séance, émettent quelques critiques, se charrient et échangent leurs coordonnées avant de se séparer. Des jeunes comme les autres, en somme.

---

[www.cpj.paris.fr](http://www.cpj.paris.fr)







# Mise en œuvre de la participation citoyenne des jeunes

*« La participation citoyenne des enfants et des jeunes, si nous voulons la favoriser, doit être préparée ; elle doit disposer d'espaces de parole effectifs, investir des ressources humaines, financières, temporelles... »*, déclare Dora Giusti, du Centre de recherche Unicef Innocenti, rappelant ainsi la nécessité d'analyser les modalités de sa mise en œuvre. De nombreux pays ont d'ores et déjà avancé en ce sens. La France s'illustre notamment par la diversité de ses initiatives, dont l'Unicef est l'un des promoteurs.

# La participation dans le monde

À l'échelle internationale, les initiatives démontrent que la notion de participation citoyenne des enfants et des jeunes a acquis une dimension transculturelle, allant au-delà du modèle occidental. L'enjeu n'a rien d'anodin lorsque l'on sait qu'en 2025, selon le Centre Innocenti, 60 % des enfants du monde vivront dans des villes, soit plus d'un milliard d'enfants, dont la moitié en situation de pauvreté.

*«Au Bangladesh, j'ai rencontré Hosneara et Shilpi. Ces filles de 11 ans faisaient du porte-à-porte dans leur bidonville pour informer des adultes illettrés qu'une loi interdit le mariage précoce. Au Soudan, Hanan, 12 ans, a été élue membre du comité de développement de son village. Elle a demandé au comité l'accès à l'école*

*des enfants qui n'ont pas de certificat de naissance; quelques mois plus tard, quinze d'entre eux intégraient l'école et obtenaient des documents d'identité. En République dominicaine, la représentante des enfants dans la municipalité de Bani, Katherine, 16 ans – aveugle de naissance – a mobilisé les enfants de sa municipalité pour qu'ils connaissent leurs droits.»* De telles histoires, ici rapportées par Frédérique Seidel, directrice de programme de l'Unicef à Genève, illustrent la capacité de jeunes qui, à travers le monde, contribuent à mettre en pratique l'article 12 de la CIDE.

Dans certaines régions du monde, cela relève pourtant d'une gageure. Dans de nombreux pays, les droits d'expression et de participation demeurent restreints, particulièrement pour certains publics sous-représentés, comme les jeunes handicapés, ceux issus de minorités autochtones et les enfants migrants. La question du genre a également une incidence sur la participation. Dans les pays où la domination masculine reste la norme – dans les pays en voie de développement, une fille sur trois est mariée avant 18 ans – les jeunes filles ont un pouvoir d'expression plus que limité.

## Une conception transculturelle

Participation à l'élaboration des décisions, égal accès aux services de base (éducation, santé...), protection contre les abus et l'exploitation... Ces principes concernent tous les enfants, quel que soit le contexte géopolitique. C'est du moins ce qu'ont admis les pays signataires de la CIDE, qui se sont même explicitement engagés à favoriser la participation et l'expression des jeunes (art. 12).

La mise en œuvre de la participation varie selon les systèmes politiques en vigueur – les démocraties sont plus propices à la participation citoyenne que les États autoritaires – mais aussi en fonction des systèmes d'éducation, de politique de la jeunesse, et bien sûr de l'environnement socio-économique (chômage, revenu moyen, seuil de pauvreté...).

Néanmoins, différents modèles de participation ont pu se développer dans des contextes très dissemblables. Ainsi, les Parlements des enfants se sont multipliés : Mexique, Tanzanie, Azerbaïdjan... Ils permettent d'institutionnaliser à l'échelle nationale la participation des enfants dans l'élaboration des politiques.

D'autres instances et outils sont mis en place pour rendre possible l'expression des jeunes : forums de discussion, réseaux de clubs et d'associations de la société civile représentatives des enfants et des jeunes, comités locaux d'enfants... L'écoute de la parole des jeunes peut également se concrétiser par la production d'études ou de publications concernant la jeunesse, comme en Belgique en 2010, voire réalisées par des jeunes. Les médias jouent également un rôle majeur en ce sens. Ainsi de nombreux pays disposent de journaux pour ou par les jeunes, tandis que d'autres, comme le Cambodge ou la Géorgie, ont ouvert des stations de radio, notamment soutenus par le Young People's Media Network.



## Child Friendly Cities Initiative

Le mouvement mondial Child Friendly Cities Initiative (CFCI) a pour vocation d'accompagner les villes et les instances des collectivités locales – tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement – dans la promotion des droits des enfants. Ce réseau coordonne les initiatives d'une cinquantaine de pays dans le monde pour accélérer la mise en œuvre de la CIDE à l'échelle locale et améliorer les conditions de vie des enfants.



Le Centre de recherches Unicef Innocenti, basé à Florence (Italie), est le principal organisme de recherche de l'Unicef. Il a été créé en 1988 afin de favoriser, à l'échelle internationale, la compréhension des droits de l'enfant et la mise en œuvre de la CIDE, en particulier dans les pays industrialisés. Le Centre Innocenti a hébergé, de 2000 à 2010, le secrétariat international des Villes amies des enfants. C'est là qu'ont été recensées les bonnes pratiques de la participation citoyenne des jeunes.

Il a été créé en 1996 par l'Unicef et l'Onu Habitat<sup>1</sup>, en écho à la résolution prise lors de la Conférence d'Istanbul pour les établissements humains<sup>2</sup> qui a rappelé la nécessité de faire des villes des lieux viables pour tous, considérant notamment le bien-être des enfants comme indicateur d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

CFCI travaille à créer une synergie entre les pays, notamment par une mutualisation des compétences, la mise à disposition d'indicateurs et d'outils d'évaluation. Le concept CFCI se décline dans de nombreux pays sous différentes appellations, comme les Villes amies des enfants en France. D'autres réseaux – *Growing up in cities*, *Cities for children*, UN Habitat... – soutiennent une démarche similaire.

Parallèlement, des centres de recherche se consacrant à l'étude des phénomènes de participation ont vu le jour, comme le collectif Up2Youth qui a mené une importante enquête de 2006 à 2009 sur les pratiques de participation citoyenne des jeunes à travers l'Europe, ou Euyoupart qui a travaillé à l'élaboration d'un instrument de comparaison de la participation politique des jeunes au sein de l'Union européenne.

1. Programme des Nations unies pour les établissements humains, intervenant en faveur du développement urbain durable.
2. Conférence des Nations unies pour les établissements humains (Habitat II) à Istanbul (Turquie), 1996.

**Dora Giusti**

## **La participation est une notion transversale**

“


Le Brésil a mis en place l'une des premières expériences de participation des enfants dans le cadre de la révision du budget. Les Philippines ont développé 24 indicateurs de qualité de vie pour les enfants et les jeunes et certifient les villes en conséquence. Au Moyen-Orient, Amman, en Jordanie, se distingue par la création de Conseils des enfants dans neuf districts. Et de nombreux pays disposent désormais de Parlements des enfants. Ces exemples démontrent que la participation des enfants n'est pas un concept occidental inexportable dans d'autres cultures.

S'il existe des différences culturelles, n'oublions pas que la Convention internationale des droits de l'enfant a fait explicitement de l'expression des jeunes un droit universel. La CIDE oblige les États signataires à prendre en considération l'opinion des enfants en ce qui concerne la famille, la santé, l'éducation... La participation est désormais une notion transversale reposant sur des termes de référence communs à tous les signataires. Cependant, des différences persistent en ce qui concerne son application. Des communes peuvent s'engager dans la participation, des villes créer des espaces, mais les politiciens ne se saisissent pas de la démarche.

Il faut changer les mentalités pour faire reculer les espaces politiques qui n'appartiennent pas aux citoyens et dans lesquels les enfants ne contribuent pas à améliorer leur environnement. Si l'on met en avant des résultats, si on démontre les avantages de l'engagement des jeunes dans la vie de la cité, alors on peut changer les visions.

Pour y contribuer, le Centre Innocenti recense les bonnes pratiques à l'échelle internationale. Ce travail s'effectue pour les Villes amies des enfants pour lesquelles la notion de participation est un pilier. Le Centre, en collaboration avec le Groupe de recherche sur les environnements pour les enfants de New York, a développé une méthodologie et des instruments pour permettre aux enfants d'évaluer eux-mêmes le respect de leurs droits dans leurs collectivités et d'interagir avec les administrateurs locaux.

”



Chercheur au Centre de recherches Unicef Innocenti, Dora Giusti considère la participation citoyenne des enfants et des jeunes comme une notion transversale qui dépasse les différences culturelles.



# Des modèles de participation en France

En France, la diversité des actions – participation à la décision publique *via* la consultation et la concertation avec les élus, l'éducation civique, l'engagement bénévole, le militantisme spontané... – révèle la richesse des possibilités.

La majorité des échelons de décision français – municipalités, départements, régions, État – ont mis en place des structures telles que les conseils d'enfants et de jeunes. Les formules consultatives apparaissent

particulièrement efficaces à l'échelle locale. Ces instances permettent aux jeunes de débattre avec les élus et de proposer des projets. Ils y sont confrontés aux enjeux et contraintes de la politique locale, depuis la prise de décision jusqu'à la mise en application.

## **La consultation de proximité**

Ces modes de consultation se concrétisent par l'implication directe des acteurs de terrain : municipalité, écoles, associations et écoliers. Par exemple, à Paris, alors que s'ébauche la nouvelle ZAC (zone d'aménagement concerté) Batignolles-Cardinet, la mairie du 17<sup>e</sup> a demandé aux enfants d'imaginer "leur ville idéale" et d'émettre leurs souhaits pour ce nouveau quartier. Les enfants de CE2 et CM2 de deux écoles de l'arrondissement, avec leurs enseignants, des bénévoles du comité parisien de l'Unicef France et des architectes urbanistes, ont entrepris tout au long de l'année scolaire une réflexion portant sur le développement durable, les loisirs, la culture, la voirie... Leurs souhaits et leurs propositions ont été consignés et remis aux élus afin d'être intégrés au cahier des charges du nouveau quartier. Le projet a abouti et donné lieu à une exposition dans le hall de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, ainsi qu'à une restitution des travaux des enfants sous la forme d'un spectacle, en présence du maire et des élus.

## Bruno Julliard Offrir une marge d'initiative

“

Lors de son élection à la mairie de Paris, Bertrand Delanoë avait promis de placer la participation démocratique au cœur de sa démarche. Il a tenu à cibler en priorité les jeunes, parce qu'ils s'expriment trop peu et sont sous-représentés dans les instances de décision politique. C'est pourquoi des Conseils de la jeunesse ont été mis en place dans les arrondissements (CJA). Ils permettent aux jeunes de 13 à 25 ans de donner leur avis sur les politiques publiques et de monter des projets sur les thèmes qui les concernent : logement, santé, emploi, loisirs, etc.

En 2003 a été créé le Conseil parisien de la jeunesse (CPJ), qui regroupe notamment des jeunes issus des conseils d'arrondissement. Il se réunit trois fois par an. Les 80 jeunes membres, élus pour un an, ont de 15 à 25 ans. Ils participent chaque année à un week-end d'intégration durant lequel ils accueillent les nouveaux et décident des thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler. La mairie de Paris apporte au dispositif un soutien financier et humain important, puisqu'une quinzaine d'animateurs encadrent les travaux des jeunes des CJA et du CPJ. En outre, la gestion d'un budget de 60 000 euros est confiée aux jeunes pour mener leurs projets en toute liberté.

En 2010, j'ai suscité une réforme afin d'accroître les prérogatives et l'influence du CPJ. Désormais, les jeunes peuvent intervenir une fois par an lors d'une séance du Conseil de Paris sur un thème de leur choix. En 2010, ils ont choisi celui de la lutte contre les discriminations. Les jeunes du CPJ ont également acquis un nouveau moyen d'expression : lorsqu'ils votent un vœu à la majorité, je le dépose automatiquement en leur nom au Conseil de Paris.

Mes collègues et moi sommes frappés par la pertinence et la qualité des propositions des jeunes. Pour la redéfinition du quartier des Halles, par exemple, leurs réflexions sur les aménagements publics ont largement été prises en compte.

”



À 30 ans, Bruno Julliard est, depuis 2008, adjoint au maire de Paris, chargé de la jeunesse. Il est à ce titre le chef d'orchestre des Conseils de la jeunesse.

Voir le reportage p. 62.

## La vie lycéenne

Dans la mesure où les enfants et les jeunes passent une part importante de leur temps dans le système scolaire, le développement de leurs facultés participatives y est un enjeu majeur. Les jeunes, particulièrement les lycéens, sont invités à intégrer des instances organisées par niveau scolaire : le conseil de la vie lycéenne au sein des établissements, les conseils académiques de la vie lycéenne, le conseil national de la vie lycéenne. Ils peuvent également s'engager comme délégués de classe.

Ces conseils permettent d'entretenir un dialogue entre les élèves, les enseignants, les parents, les personnels des établissements scolaires... Les représentants des lycéens peuvent y aborder des problématiques collectives : emploi du temps, organisation des activités sportives, culturelles...

## L'engagement solidaire

Les jeunes s'investissent particulièrement en faveur de grandes causes internationales qui les font réagir. La médiatisation des catastrophes naturelles – séismes, bouleversements écologiques... – et des enjeux internationaux a éveillé la conscience des jeunes qui se sentent responsables d'un devenir commun.

Pour favoriser cette aspiration à devenir citoyen responsable de la planète, et développer l'instinct humanitaire, de nombreuses organisations ont créé des outils spécifiques aux enfants et aux jeunes. Ainsi, la Croix-Rouge a édité un *Guide de l'engagement humanitaire* destiné aux collégiens, qui présente de manière accessible les enjeux et les réalités de l'action. Dans une même optique d'initiation à la pratique humanitaire, l'Unicef France a élaboré son programme *Jeunes ambassadeurs*, qui incite les jeunes à élaborer des projets de solidarité internationale et met à leur disposition différents outils (kits d'animation, pages Facebook, etc.).

## Les Juniors associations

Les Juniors associations offrent une structure légale pour permettre à des jeunes, mineurs, de porter des projets en structurant leur propre association. Ils disposent des mêmes droits que dans une association classique : ouverture d'un compte bancaire, recueil de dons et de subventions.

Créé en 1998, le Réseau national des Juniors associations (RNJA) recense plus de 800 Juniors associations en activité, qui regroupent plus de 8 000 jeunes mineurs. Leurs actions sont variées et concrètes : groupes de danse, départs en vacances, spectacles de rue, création d'un journal, opérations écologiques...



## Anaïs Modolo Nous avons besoin d'être soutenus

“

J'ai 17 ans et je suis en terminale. Je vis à la campagne dans un village qui s'appelle Le Tuzan. C'est vide, un vrai désert! Aucune animation pour les jeunes, zéro activité! Sur les 217 habitants de la commune, la majorité est âgée et les mineurs ont plutôt moins de 10 ans que 18 ans! Pour faire quoi que ce soit nous sommes limités. La moindre activité se trouve à plus de 8 kilomètres! Du coup, avec trois autres jeunes, nous avons voulu faire bouger un peu les choses.

Nous avons créé, en 2008, l'association Ensemble, animons-nous qui propose dans le village des activités transgénérationnelles. À chaque période de vacances scolaires, nous organisons un après-midi ou une soirée pour rassembler la population. Nous avons également pris en charge la rénovation du lavoir, la pose de bancs, la plantation de fleurs et d'arbustes.

Au début, nous avons reçu l'aide de l'adjointe au maire. C'est elle qui nous a mis en contact avec le Réseau national des Juniors associations. La structure nous simplifie les tâches administratives. Nos mères nous aident également, ainsi que certains habitants. Le problème, c'est surtout la motivation des gens. Nous avons abordé des activités variées, comme le théâtre, la danse ou des courses d'orientation. Mais beaucoup ont du mal à croire que, si ce sont les jeunes qui animent, ce sera de bonne qualité. Pourtant, nous faisons ça bénévolement et nous avons besoin d'être soutenus. Et le résultat est au rendez-vous! Certaines journées ont eu leur moment de gloire! Comme pour Halloween où de nombreux enfants sont venus.

C'est une expérience tellement enrichissante! Nous mûrissons énormément avec ce type d'actions. La solidarité et le partage sont très importants et donner de notre temps n'est rien à notre âge! Le sourire que l'on peut recevoir en retour le vaut bien!

”



Anaïs Modolo est présidente d'une Junior association, Ensemble, animons-nous, dont l'objectif est d'insuffler de la vitalité dans son village en Gironde (33).

# Mise en œuvre par l'Unicef France

La participation citoyenne des jeunes a pris une ampleur considérable au sein de l'Unicef depuis dix ans. Des actions de sensibilisation et favorisant l'intervention des jeunes ont été mises en œuvre, notamment par le programme des Jeunes ambassadeurs et des Clubs Unicef. Quant à la création d'un service consacré aux Villes amies des enfants (VAE), en 2002, elle en est une illustration majeure.

## **Les Villes amies des enfants (VAE)**

Conformément à l'article 12 de la CIDE, la place des jeunes dans la cité est inscrite dans les priorités de l'Unicef qui cherche à promouvoir les démarches visant à impliquer les enfants et les jeunes et à les mettre au cœur des politiques locales. Dans cette perspective, l'Unicef a lancé en 2002, avec l'Association des maires de France, le réseau VAE. Étendu à plus de 200 villes, ce réseau fête ses dix ans et, déjà, la population cumulée des VAE représente 13 millions d'habitants, soit environ 2 millions d'enfants<sup>1</sup>. Ce réseau de

collectivités locales partenaire de l'Unicef France permet de renforcer la mise en œuvre de la CIDE sur l'ensemble du territoire.

## **Les engagements des VAE**

Ce programme incite les collectivités territoriales et leurs administrés au respect et à l'application concrète de la CIDE. Les collectivités membres s'engagent à rendre la ville plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à promouvoir leur éducation à la citoyenneté, à informer sur la situation des enfants dans le monde, à inciter à la solidarité internationale et à garantir localement l'application effective de la CIDE.

---

1. Source ZERLAUTH-DISIC, Julie "L'Unicef et le réseau Villes amies des enfants : de l'image de marque internationale à la marque d'une image locale", Master Celsa, Paris, 2010.

Pour obtenir le titre de VAE, les villes s'engagent à favoriser l'accès pour tous les enfants et les jeunes aux services de la ville (santé, éducation, loisirs...) ; à soutenir la promotion de la CIDE ; à faire vivre le partenariat avec l'Unicef notamment en facilitant l'organisation d'actions de mobilisation de l'Unicef – telle la Nuit de l'eau qui réunit de nombreux sportifs et clubs de natation ou les événements organisés pour l'anniversaire de la CIDE, tous les 20 novembre... ; à favoriser la solidarité internationale par un travail d'information et de soutien à des projets de développement.

Aujourd'hui il existe une véritable identité VAE. Elle se caractérise ainsi : une VAE reconnaît que la CIDE fait obligation et s'efforce de la mettre en œuvre ; elle met en place une politique globale de l'enfance et, par principe, place l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de ses préoccupations.

### Les 9 ambitions des VAE

1. Créer une animation transversale au sein des différents services de la ville et de la population en faisant de la mairie le point de convergence des initiatives sur les actions en faveur des enfants et des jeunes.
2. Développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes sur les sujets qui les concernent.
3. Prendre en compte l'effet des actions concernant les enfants dans toutes les décisions.
4. Établir un rapport régulier sur la situation des enfants dans la ville.
5. Évaluer l'effort financier consacré aux enfants.
6. Veiller au respect des principes généraux qui fondent la CIDE.
7. Mettre en œuvre un programme local garantissant la satisfaction des droits fondamentaux (santé, sécurité, accès à l'éducation, etc.).
8. Œuvrer pour que les droits des enfants soient connus, en favorisant une prise de conscience fondée sur la connaissance de l'existence et de la teneur de ces droits.
9. Soutenir les actions de plaidoyer pour la cause des enfants.

Des critères objectifs permettent d'apprécier la mobilisation de la ville. Un dossier détaille l'ensemble des structures socioculturelles et des infrastructures urbaines. Dans un registre plus subjectif, la motivation est également appréciée à l'aune de l'investissement dans la politique de l'enfance et dans des projets favorisant l'expression des mineurs.



### L'obtention du titre de VAE

L'octroi du titre de VAE est soumis à des conditions strictes.

Les villes qui cherchent à obtenir le titre sont souvent déjà entrées dans ces démarches, mais elles trouvent dans le titre de VAE un point d'appui de leur politique et un moyen d'y impliquer la population.

Le titre de VAE est renouvelable au terme de chaque mandat municipal. Il ne constitue pas un acquis ; l'Unicef peut ne pas le reconduire. Son renouvellement est soumis à des réalisations effectives et à des avancées tangibles et mesurables.



### **Comité de suivi des VAE**

Un comité de suivi, composé de 22 VAE et de membres de l'Unicef, se réunit trois fois par an depuis 2009. Il a pour vocation de suivre l'évolution des Villes amies et de réfléchir aux outils à mettre en place et aux orientations à donner.

Des outils d'évaluation permettent de dresser un état des lieux de la situation des enfants dans la ville au regard des droits de l'enfant. Un questionnaire permet à chaque ville de réaliser de manière synthétique un état des lieux des avancées au regard des objectifs fixés dans les 9 ambitions des VAE (cf. encadré p. 77). De plus, un tableau de bord – détaillant point par point les sujets relatifs à l'enfance dans sa globalité – constitue un outil d'analyse pour apprécier la situation des enfants dans la ville.

Enfin, un Programme d'actions des VAE pour 2009-2014 permet aux villes membres de se doter d'un cadre et d'afficher leurs lignes

directrices. D'ici à 2014, toutes les VAE devront adopter ce Programme d'actions qui leur tient lieu d'engagement pour la mise en œuvre de leur partenariat avec l'Unicef France.

### **Expertise internationale**

L'Unicef France est régulièrement sollicitée pour son expertise sur son réseau VAE, notamment par la Russie, la Turquie, le Québec et le Maroc. L'Unicef

## Thierry Lefèvre Promouvoir une vision positive de la jeunesse

“

Notre postulat de départ est un pari sur la jeunesse qui se traduit par l'absence de police municipale, de vidéo-surveillance dans les rues, et par la création d'instances d'expression qui garantissent la participation des jeunes. Ce parti pris fait l'originalité de notre ville qui est parmi les plus sûres des Hauts-de-Seine.

C'est le résultat d'une politique de fond défendue depuis une quinzaine d'années. Dès 1998, nous avons signé un Contrat local de sécurité, qui réunissait la police, la justice, l'éducation ; puis nous l'avons élargi au conseil général, mais également à la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine... Ces partenaires mettent sur la table leurs objectifs, leurs démarches et s'engagent sur des actions concrètes. Cette politique implique un échange d'informations et l'élaboration d'un diagnostic partagé pour comprendre les préoccupations et les difficultés des jeunes afin de mieux y répondre.

Ce choix se retrouve également dans le budget de la ville, sous forme d'investissements dans le champ socio-éducatif mis en œuvre au travers de nombreux équipements pour la jeunesse : structures spécialisées de théâtre, musique amplifiée, animation numérique ou ludique, maisons de quartier...

Nous favorisons aussi une démocratie participative très active. Les jeunes sont mobilisés dans les conseils de quartier, mais disposent également d'instances d'expression et de consultation comme le conseil local de la jeunesse pour les 18-25 ans et le conseil communal des jeunes pour les 11-18 ans. Là, ils apprennent à dialoguer, à s'emparer de sujets, à se soucier de l'intérêt général. Ils y abordent des questions d'équipements publics, de logement des jeunes...

Pari sur la jeunesse n'est jamais perdant. Quand les jeunes ont le sentiment d'être impliqués dans la décision et qu'on tient compte de leur parole, cela crée une dynamique pour la collectivité, un enthousiasme communicatif. En retour, dans leurs comportements, les jeunes acquièrent d'eux-mêmes le sens des responsabilités.



Thierry Lefèvre coordonne les mécanismes de prévention et d'accompagnement des jeunes à la mairie d'Issy-les-Moulineaux dans les Hauts-de-Seine (92), où il est adjoint chargé de la jeunesse, de l'animation et de la prévention.

”



France a ainsi accueilli, en juillet 2009, une délégation marocaine composée de représentants de ministères, de collectivités territoriales et de l'Unicef Maroc, venue rencontrer les acteurs des VAE. Une délégation française s'est rendue au Maroc pour participer à la conception stratégique du programme, lancé officiellement le 20 novembre 2009 avec cinq VAE pionnières. Enfin, pour la première fois, en 2011, une VAE française, Aubagne, a signé une convention de partenariat avec une VAE québécoise, Sainte-Julie.

### Départements amis des enfants

Le 25 juin 2010, le conseil général de Seine-et-Marne est devenu le premier des Départements amis des enfants. Une convention a scellé ce partenariat pour une durée de trois ans, ouvrant une nouvelle voie d'action en faveur des droits de l'enfant. Déjà, en 2008, l'Unicef France avait développé un partenariat avec l'Assemblée des départements de France. Les départements sont en effet des acteurs majeurs des politiques de solidarité, de la protection de l'enfance et de la famille.



## François Léonelli D'un parrainage à un partenariat

“

Le réseau VAE est né il y a dix ans, à la convergence de trois évolutions. D'une part, l'Unicef France a eu la préoccupation de construire une relation nouvelle avec son environnement immédiat. VAE a ainsi été le point de départ de l'implication de l'Unicef sur la question des enfants en France. D'autre part, la France a consacré, à travers la décentralisation, l'émergence du rôle des villes et des institutions de proximité. Ce mouvement a augmenté les compétences des collectivités locales et soutenu la capacité d'initiative des villes. L'extension du projet VAE aux départements, acteurs de premier plan dans le domaine de l'enfance, fait écho à cette évolution. Enfin s'est imposée la nécessité de donner corps à la notion de droits des enfants. Le projet VAE réaffirme l'importance de cette convention pour le bien-être des enfants à travers l'engagement qu'on exige des villes.

Notre légitimité repose de fait sur la CIDE; l'Unicef ne saurait y être juge ni arbitre, mais le garant de l'application de la Convention. Nous accordons notre marque comme reconnaissance de l'engagement d'une ville dans la mise en œuvre des droits de l'enfant. Et à travers ce lien, les villes soutiennent l'action de l'Unicef.

La dynamique ainsi créée a permis de passer du constat au projet; de la mutualisation à la réflexion commune; d'un parrainage à un véritable partenariat entre les villes et l'Unicef, simple autorité morale à l'origine. Avec les villes, nous avons déterminé des priorités, élaboré des outils et des méthodes. Maintenant et au-delà des échanges de bons procédés, ce partenariat est synonyme de réflexions et d'actions menées en commun. Ainsi avons-nous façonné ensemble l'identité d'une VAE : une ville qui conduit une politique dynamique, globale et innovante pour les enfants et pour la promotion de leurs droits.

”



Vice-président de l'Unicef France, François Léonelli a mis en place et accompagne le développement du projet Villes amies des enfants (VAE). En dix ans, le réseau s'est étendu à 200 villes et une identité a émergé.

## La Biennale des jeunes dans la cité



La Biennale des jeunes dans la cité est un concours national d'architecture urbaine lancé par l'Unicef France dans le cadre de Ville amie des enfants, en partenariat avec la Cité de l'architecture à Paris, ouvert aux jeunes résidant dans l'une des VAE. Les 22 et 23 juin 2009, 71 adolescents de 14 à 17 ans venus de 16 villes de France ont ainsi participé à la finale du concours "Éco-logiques : l'école, les déplacements". Durant deux jours, ils ont pu exposer leurs idées sur la manière de concevoir une ville plus écologique et plus conforme aux besoins et aux attentes des jeunes.

Les projets d'aménagement urbain les plus éco-responsables, les plus adaptés aux enfants et répondant à des critères de faisabilité sérieux, ont été récompensés par un jury présidé par l'architecte Dominique Gauzin-Müller, marraine de l'opération. L'événement a

reçu le soutien de la SNCF, de la Caisse des dépôts et consignations et a été co-parrainé par le photographe Yann Arthus-Bertrand.

Les lauréats, une équipe composée de jeunes de Grand-Charmont<sup>1</sup>, Saint-Jean-de-Monts et Fléac, ont été distingués pour leur projet d'éco-quartier à Grand-Charmont.

Ils ont notamment proposé de concevoir un plan d'aménagement urbain tenant compte des modes de transport de chacun selon sa situation familiale. Les jeunes ont gagné un voyage à Barcelone où ils visiteront un éco-quartier. Parmi les autres projets récompensés, citons celui consistant à mettre à disposition des scooters à trois roues, celui qui prévoit de rénover un lycée écologique à Montluçon en intégrant des récupérateurs d'eau de pluie et en installant des panneaux photovoltaïques afin d'assurer l'autonomie énergétique de l'établissement. La diversité des propositions a démontré l'intérêt manifesté par les jeunes à leur environnement tout au long de la Biennale. La mise en œuvre du projet de Grand-Charmont est venue concrétiser leur initiative.



---

1. Voir p. 20.

## Dominique Gauzin-Müller L'éco-responsabilité demande la participation de chacun

“

Construire une société plus éco-responsable demande la participation de chacun, et les enfants sont particulièrement concernés car ils auront à gérer les erreurs commises par nos générations. Je les trouve d'ailleurs de plus en plus avertis et impliqués. Lors du projet de l'Unicef "Les jeunes dans la cité", j'ai également été impressionnée par l'engagement des participants de 10 à 18 ans, et par l'originalité de leurs propositions. L'époque de l'architecte-artiste créant *ex-nihilo* une œuvre géniale est révolue. Concevoir aujourd'hui l'architecture et l'urbanisme de demain exige des équipes pluridisciplinaires dont les usagers ne peuvent être exclus, quel que soit leur âge.

Il existe dans le monde des architectes qui travaillent avec des jeunes à des projets participatifs. L'Allemand Peter Hübner a réalisé à Stuttgart une dizaine de maisons conçues avec ses étudiants de la faculté d'architecture. En France, des architectes comme François Leclerc et Véronique Leplat ont impliqué les enfants, au moyen du dessin dans la conception de l'extension de l'école Renan à Issy-les-Moulineaux.

J'ai longtemps cherché une alternative à l'expression "développement durable", galvaudée et souvent considérée comme un oxymore. Il ne peut en effet pas être "durable" de se développer sur une planète qui est finie et dont certaines ressources – énergies fossiles, métaux... – seront bientôt épuisées! L'adjectif éco-responsable couvre les quatre piliers du durable : "éco" pour l'écologie et l'économie, "responsable" pour le social et le culturel.

Nous sommes face à un nécessaire changement de paradigmes. Nous avons déjà à notre disposition des technologies nécessaires à une société plus écologique et équitable, cependant il manque la décision de s'engager sur la seule voie possible pour assurer l'avenir de la planète.

”



Architecte et journaliste, Dominique Gauzin-Müller est rédactrice en chef d'*EcologiK*, magazine consacré à l'architecture et l'urbanisme éco-responsables. Commissaire de l'exposition "Habiter écologique", organisée en 2009 à la Cité de l'architecture et du patrimoine, elle a été la marraine de la Biennale des jeunes dans la cité.

La stratégie d'engagement des jeunes mise en œuvre par l'Unicef France a donné lieu à un accord cadre entre l'Unicef France et le ministère de l'Éducation nationale. Une circulaire publiée au *Bulletin officiel* formalise notamment deux programmes d'éducation à la citoyenneté de l'Unicef France : les Jeunes ambassadeurs (JA) et les Clubs Unicef.

## **Les Clubs Unicef**

Les Clubs Unicef fonctionnent en collège (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants. L'objectif des Clubs est d'informer, de sensibiliser les jeunes aux difficultés des pays en développement et à l'action menée par l'Unicef. La CIDE tient une place privilégiée et permet aux jeunes de mieux appréhender la situation très inégale des enfants dans le monde. Les jeunes membres des Clubs font vivre au quotidien la Convention auprès de leurs camarades. Les Clubs Unicef constituent une ouverture sur le monde et permettent aux jeunes de réfléchir et d'agir en s'engageant dans des actions de solidarité. Chaque année en effet, l'Unicef France propose aux Clubs de soutenir un projet de terrain. Les Clubs Unicef rassemblent ainsi plus de mille jeunes qui s'engagent, avec enthousiasme et énergie aux côtés de l'Unicef en menant des actions variées et novatrices.

## **Les Jeunes ambassadeurs de l'Unicef**

Le programme Jeunes ambassadeurs (JA) réunit des lycéens de 15 à 18 ans souhaitant s'engager aux côtés de l'Unicef. Actuellement, près de 400 jeunes y participent en France. Leur mission principale consiste à mener des actions de sensibilisation sur les droits de l'enfant, notamment auprès de leurs pairs.

*« Notre mission consiste à faire connaître aux jeunes de notre classe, de notre lycée, l'Unicef France et l'Unicef international, de les sensibiliser aux problèmes des pays en développement : malnutrition, santé, maltraitance..., de les sensibiliser également aux droits des enfants. Pour finir, notre rôle est de les inviter à mettre en place des actions locales »,* témoigne Florian Charles, JA en Charente.

Des parrains et marraines – issus des comités départementaux de l'Unicef France – les accompagnent. Ils sont leur première source d'information : ils leur expliquent et leur précisent les positionnements de l'Unicef France, par exemple sur l'adoption internationale, les jeunes au travail... Chaque année, une rencontre nationale, qui réunit les JA et leurs parrains et marraines, permet de renforcer leur formation, de favoriser les échanges d'expérience et de définir les bonnes pratiques. *« Être JA, c'est être jeune et impliqué, mais en aucun cas être un faire-valoir des adultes »,* rappelle Valérie Monsch, vice-présidente de l'Unicef, en charge des JA.

## Valérie Monsch Participer est une première étape

“

Un déclic a eu lieu lors du tsunami qui a touché l'Asie en 2004. Des jeunes sont venus spontanément proposer leurs services dans les comités départementaux de l'Unicef. Nous avons alors eu l'occasion de mesurer la carence de programmes les concernant. Depuis des années, l'Unicef est présent dans les écoles à travers différentes opérations – par exemple “les Frimousses” qui invite les élèves à fabriquer une poupée en chiffon symbolisant un enfant du monde à laquelle ils donnent un nom, lui conférant ainsi une identité – et au moyen de différents outils et actions de plaidoyer en lien avec la communauté éducative. Dans les collèges, l'Unicef propose aux jeunes de participer aux Clubs Unicef. Mais rien n'existait au niveau des lycées.

Pour promouvoir et encadrer leurs initiatives, nous avons imaginé un programme triangulaire réunissant le jeune, le comité départemental de l'Unicef et l'Éducation nationale. Chaque Jeune ambassadeur est accompagné pour mettre en place des projets – expositions, conférences, opérations de sensibilisation... – au sein de son lycée avec le soutien d'un parrain ou d'une marraine de l'Unicef. Ceux-ci ont pour rôle de former, d'informer, de guider et de transmettre toutes les connaissances de notre organisation. Cela tout en respectant les rythmes scolaires et personnels de chacun. Aujourd'hui, un comité sur deux a déjà mis en place le programme Jeune ambassadeur. Pour l'Unicef, c'est une mise en œuvre effective des droits à l'expression et à l'engagement tels qu'ils sont explicitement inscrits dans la CIDE.

Il apparaît que la participation est une première étape. Devenir acteur de ses souhaits et de ses choix constitue en fait un pas de plus sur le chemin qui mène le jeune vers le citoyen et l'adulte qu'il sera demain. C'est une prise de conscience de ce qu'est le Jeune ambassadeur, et de ce qu'il peut faire.

”



Valérie Monsch, à l'initiative du réseau Jeunes ambassadeurs (JA) et vice-présidente de l'Unicef France, a dû convaincre les adultes du bien-fondé de la démarche. Aujourd'hui, 400 JA épaulés par des parrains et mairaines sont mobilisés à travers le territoire.

## Diversifier le profil des JA

L'Unicef souhaite éviter que le programme reste l'apanage d'une élite jeune, issue de classes socialement favorisées. « Grâce à un travail d'information mené par les Comités départementaux, de plus en plus de jeunes sont issus de Zones d'éducation prioritaires », constate Lynda Sedoud, chargée des programmes Engagement jeunes à l'Unicef. « Dans ces quartiers, souvent, les jeunes nous disent qu'ils ont honte de s'engager, que ce n'est pas compris par leur entourage, que c'est mal vu. Pourtant ces jeunes sont en prise directe sur les réalités. Beaucoup sont parmi les populations particulièrement concernées par la question du respect des droits des enfants : enfants issus de l'immigration, jeunes en échec scolaire... »



## Les JA en mission

Chaque année, l'Unicef donne l'occasion à certains JA de partir en mission sur le terrain dans l'un de ses pays d'intervention. Ces missions ont une double ambition : impliquer les jeunes et ainsi disposer d'un autre regard sur les actions menées par l'Unicef. « J'ai eu la chance de partir à Djibouti en 2010, en mission d'observation des programmes mis en œuvre par l'Unicef pour lutter contre l'illettrisme, la malnutrition et le sida, témoigne Baptiste Abrioux. Nous avons passé la semaine à rencontrer les acteurs et à visiter leurs lieux d'intervention. Je pense à la visite d'une école qui avait pu voir le jour grâce à l'installation d'un forage par l'Unicef et à l'équipement en sanitaires. Je pense aussi à notre rencontre avec des jeunes lycéens qui sensibilisaient leurs camarades sur le sida. La visite du service pédiatrique de l'hôpital de Djibouti fut un moment difficile avec la rencontre d'enfants malnutris. Je suis revenu de cette mission bouleversé par l'humanité et l'optimisme des Djiboutiens et avec la volonté farouche de partager mon expérience avec le plus grand nombre. »

### Unicef Campus

Actuellement, les JA n'ont pas de structures spécifiques dans le cadre de leurs études supérieures. D'où la création du projet Unicef Campus. Il ne s'agit pas de reproduire le programme JA pour des étudiants, même si les axes sont similaires : sensibilisation, relais de campagnes Unicef, levée de fonds... Un comité de pilotage et un groupe de travail réunissant des présidents de comité, des étudiants et d'anciens JA réfléchissent à une formule adaptée au monde étudiant et à la configuration actuelle de l'éducation en France, qui se caractérise par une grande diversité des études supérieures.

## Valentin Saint-Gilles Agir n'est pas forcément "tendance"

“

Début 2010, j'étais le premier JA en Indre-et-Loire (37). Depuis, nous sommes quatre. Lors d'un week-end de JA, nous avons pu développer des initiatives, et j'ai imaginé une conférence pour la Journée mondiale de l'eau. Elle s'est déroulée le 22 mars 2011 à Joué-lès-Tours, une Ville amie des enfants. Au programme, il y avait une série de rencontres avec des universitaires, des représentants de l'Unicef et de l'Unesco. Dans la continuité, nous avons entrepris une collecte de fonds pour financer du matériel de maîtrise de l'eau dans des pays en voie de développement.

Pour assurer l'organisation, j'ai été soutenu par deux de mes professeurs. L'un est mon parrain de JA, l'autre est un élu de Joué-lès-Tours. Ce projet est surtout le résultat d'un travail en binôme avec mon parrain. Il m'a aidé pour entrer en contact avec des universitaires et pour faire venir du monde. Le lien avec l'Unicef et les entreprises, je m'en suis chargé moi-même. Mon comité local de l'Unicef a également apporté son soutien et la ville de Joué-lès-Tours a mis à ma disposition la salle et du personnel. Un autre JA ainsi qu'une association de mon lycée m'ont aidé pour la communication auprès des élèves.

À l'origine du projet, mon envie d'agir. Les jeunes sortent, s'amuse, vont en boîte... Je le fais aussi. Mais j'avais besoin d'une action plus constructive. Quand j'ai demandé à mes copains de publier une annonce pour le colloque sur leur mur Facebook, ils n'ont pas trouvé ça branché. Agir n'est pas forcément tendance. Pour cela, il faut de la motivation et du temps. Tout le monde ne l'a peut-être pas, d'autant que c'est une activité extrascolaire. Il faut que les parents puissent suivre. Il fallait me faire confiance, ne serait-ce que pour me laisser sortir plusieurs soirs par semaine pour des réunions.

”



Valentin Saint-Gilles, Jeune ambassadeur (JA) de 16 ans, a porté l'organisation d'un colloque consacré à l'eau qui a rassemblé des universitaires, des représentants de l'Unicef et de l'Unesco, et un public de 600 personnes.



# Mouans-Sartoux

## La ville vue par les enfants

**Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes (06), est une Ville amie des enfants (VAE) modèle. Une ville où la participation des plus jeunes se réalise dans de nombreux domaines : intergénérationnel, artistique, écologique... Une ville où la démocratie participative est résolument au cœur de la vie locale.**

Dans une salle de classe, une dizaine d'enfants de 8 à 10 ans écoutent attentivement Fabrice, l'animateur du centre de loisirs, enseigner les subtilités du vélo : les mesures de sécurité, l'utilisation des vitesses, les meilleurs parcours sur la commune... Le mercredi précédent, ils ont fait des tests pour se préparer à des sorties en ville. Cette politique dont l'objectif est de favoriser la place des vélos dans la ville a été lancée sous l'impulsion des enfants du Conseil de ville, indique Gilles Perole, adjoint au maire délégué à l'enfance. *«Elle a impliqué des aménagements urbains, des pistes cyclables, une signalétique... Le conseil municipal a suivi les aspirations des enfants.»*

Située entre Grasse et Nice, Mouans-Sartoux compte 10 000 habitants, dont 15 % de moins de 18 ans et 1 000 élèves répartis dans trois écoles. Une ville sans difficultés majeures, qui a décidé de miser sur une politique de démocratie participative accordant une place prépondérante aux enfants. Pour preuve : une multitude d'activités artistiques, culturelles, intergénérationnelles, le titre de Ville amie des enfants renouvelé depuis 2005 et un Conseil de ville actif.

Depuis 2004, le Conseil de ville est l'un des volets du Projet éducatif local. Des délégués, élus par les enfants de la commune, se retrouvent en conseil quatre à cinq fois par an. Leurs préoccupations et idées y rencontrent la réalité des contraintes budgétaires, réglementaires et sociales. De nombreux projets y ont vu le jour concernant l'écologie, l'aménagement urbain, la sécurité routière... Une philosophie instillée dans tous les domaines. La municipalité a par exemple ouvert une régie agricole pour approvisionner les cantines, qui servent déjà 73 % de produits bio et où les enfants trient les déchets alimentaires et recyclables. La régie municipale de l'eau consacre 1 % de ses bénéfices à des projets humanitaires. Le Conseil porte également une attention particulière aux personnes handicapées ou âgées, comme à celles en situation précaire.

Ce jour-là, le Conseil de ville réunit 22 enfants. Lula, 10 ans, est invité à



prendre la parole : « *On est allé à l'épicerie sociale. On a regardé, on a posé des questions pour raconter aux autres membres du Conseil.* » Un peu plus tard, Mathis et Émilie présentent leurs projets : « *Un parc de jeux supplémentaire, des pistes de vélo, des panneaux solaires.* » Fanny enchaîne pour proposer « *un jour où on irait à l'école à pied, à vélo, en trottinette, à rollers.* » Gilles Perole lui rappelle que l'expé-

rience a déjà eu lieu lors d'une journée "Marchons vers l'école". « *Oui, mais ça ne suffit pas,* intervient Mathis. *On a toujours peur de prendre le vélo à cause des voitures.* » Mathis argumente et échafaude des plans alternatifs, évoquant notamment l'extension des voies cyclables. À ses côtés, Émilie prend soigneusement des notes, jusqu'à ce qu'une voisine sorte un stylo fluorescent qui attire toute son attention.

Durant la séance, les adultes posent des questions, aident les enfants à préciser leurs préoccupations et à prendre conscience de la faisabilité des projets. La dimension didactique est l'un des objectifs de cette instance : apprendre à se poser les bonnes questions, à donner forme à ses idées et à les présenter. Mais le rôle du Conseil de ville ne s'arrête pas là. Il affirme clairement sa dimension de consultation. *«Selon le concept, le Conseil de ville suscite des projets qui ont vocation à être vécus par tous les enfants de la commune»*, rappelle Gilles Perole. Un état d'esprit



très en phase avec le titre de Ville amie des enfants. *«Ça pourrait être très démagogique, ces histoires de Conseil de ville»*, reconnaît Christine Gibelin, responsable de l'antenne locale de l'Unicef, invitée aux séances comme observatrice. *«Mais pour apprécier la démarche, il suffit de voir comment le maire s'adresse aux enfants, les écoute et prend en compte leurs idées.»*

Le maire, André Aschieri, avoue avoir été sceptique à l'origine. *«Ce qui m'a convaincu, c'est la sagesse des idées émises par les enfants et leur vision sur la commune. Ils ont très vite abordé des problématiques sociales pertinentes : le handicap, la pauvreté, la solidarité... »* Le maire se réjouit de l'indignation spontanée des enfants, qui mène à l'essentiel.

Retour au Conseil de ville où Tara, 7 ans, voix fluette, entortille ses tresses, intimidée. *«C'est quelque chose quand tu parles avec le maire. Il te demande ce que tu fais et toi tu lui donnes des idées. J'ai parlé des personnes âgées. Je vais les voir et on fait des lotos. J'aime m'amuser avec ces gens très vieux et très maigres.»* Le matin même, dans le salon de la maison de retraite des Aquarelles, les résidents attendent les enfants pour lancer la partie de loto. Brouhaha à leur arrivée, où se mêlent les bonjours chevrotants et les rires enfantins. *«On va vous aider, ne vous inquiétez pas»*, lance Amin, du haut de ses 6 ans, à une octogénaire aux mains tremblantes, qui ne parvient pas

à remplir sa grille. Quatre-vingt ans les séparent, un monde. À une table, Lou, 7 ans, présente sa souris à moteur à Marie-Josephine, 89 ans.

Le développement des activités inter-générationnelles participe pleinement du projet de la municipalité qui permet à chacun de trouver sa juste place. «*Nous, nous allons à l'IME (Institut médico-éducatif) pour jouer avec les enfants autistes, raconte Quentin, 10 ans. Avec mes copains, on voit que ça sert à aider les enfants autistes à aller mieux dans leur tête. Dès qu'on y va, ils sont contents.*» Il reconnaît pourtant qu'à l'origine, son engagement était pure curiosité. «*Au Conseil de ville, on discute de ce que l'on pourrait faire pour améliorer la ville. La dernière fois, une école a proposé de peindre toute la ville en couleurs. Ils nous prennent toujours au sérieux, ils nous regardent attentivement.*»

Kelian, 8 ans, est quant à lui préoccupé par l'écologie. «*Moi je suis accro à tout ce qui permet de respecter la planète et les animaux. J'ai proposé de construire un éco-centre. J'ai fait les plans avec ma maman : il y a un coin pour apprendre à trier les déchets, un snack bio, un potager, une serre et des jeux en matières recyclées. Tout ça c'est important, surtout que, pour mes 18 ans, je voudrais devenir maire écologique de Mouans-Sartoux.*»



# Postface de Lilian Thuram



Chaque génération a mis en doute les capacités des générations suivantes à s'engager pour changer le monde et les mentalités. Actuellement est même particulièrement véhiculée l'image d'une jeunesse qui représenterait un danger, qui constituerait un risque plus qu'une chance, dans une société où l'individualisme prime parce que l'on croit se suffire à soi-même. Cet individualisme et la peur de l'autre mènent à se recroqueviller au risque de reléguer la jeunesse – à l'instar des différentes minorités – en situation de bouc émissaire. Pourtant, j'ai la conviction que chacun peut et doit être acteur du changement, y compris les enfants et les jeunes. Si la marche est bien souvent ouverte par des leaders, il faut toujours s'appuyer sur le collectif pour que la cause soit unanimement défendue et que les mentalités évoluent.

S'engager, c'est avoir le courage de dire "oui" ou "non", de prendre des positions. Cette capacité d'engagement s'enseigne ; n'oublions jamais que les enfants et les jeunes sont à l'image de ce qu'ont bien voulu leur transmettre les adultes. Donner et libérer la parole des enfants et des jeunes, éveiller leur conscience, leur indignation, les encourager à participer, les inciter à réfléchir, à contribuer à l'élaboration de solutions... sont des impératifs et une exigence.

On peut transmettre à tout âge ces bases de justice pour vivre ensemble. Plus tôt vous impliquez les enfants, mieux ils se préparent. Les acteurs de la société doivent jouer le rôle d'éveilleurs ; l'école par

Lilian Thuram a connu une carrière prestigieuse de footballeur international : champion du monde en 1998, champion d'Europe en 2000, vice-champion du monde en 2006, ainsi que de nombreux titres en club. En 2008, il a créé la fondation Éducation contre le racisme ([www.thuram.org](http://www.thuram.org)). Il est l'auteur de *Mes Étoiles noires. De Lucy à Barack Obama* (Philippe Rey, 2010 – Points 2011). Depuis octobre 2010, il est ambassadeur de l'Unicef France.

« Sur certaines prises de position, la couardise pose la question : “Est-ce sans danger ?”

« L’opportuniste pose la question : “Est-ce politique ?”

« Et la vanité les rejoint et pose la question : “Est-ce populaire ?”

« Mais la conscience pose la question : “Est-ce juste ?” »

Martin Luther King<sup>1</sup>

exemple doit insister avant tout sur la dignité de l’être humain, faire découvrir l’histoire des révoltes contre les injustices, car c’est en s’inscrivant dans cette histoire que les enfants et les jeunes pourront puiser de l’énergie.

Avec la fondation, nous avons entrepris de contribuer à l’éducation contre le racisme qui est une des formes d’injustice.

Chacun de nous, adultes, porte la responsabilité de faire comprendre aux enfants que combattre les discriminations et les préjugés est un travail indispensable dans toute société, que les discriminations soient institutionnalisées ou individuelles. Car les positions de pouvoir inégal menacent l’humanité de chacun.

Pour ma part, j’ai eu la chance de rencontrer des personnes qui, chacune à leur manière, m’ont donné des clés pour comprendre. Il faut encourager les enfants et les jeunes à prendre conscience que leurs paroles et leurs gestes peuvent avoir une portée immense, bien plus grande parfois qu’ils ne l’imaginent.



---

1. Cité par Lilian Thuram, dans THURAM, Lilian, *Mes Étoiles noires. De Lucy à Barack Obama*, Éditions Philippe Rey, Paris, 2010.





# Boîte à outils

Il n'existe pas de formule magique applicable à toute situation pour la mise en œuvre de la participation et de l'écoute des enfants et des jeunes. Cependant un certain nombre d'outils ont fait leurs preuves. Afin de mieux appréhender les modalités de mise en œuvre de la participation citoyenne des enfants et des jeunes, l'Unicef en a réalisé une sélection.



# Une recherche internationale sur les droits des enfants au quotidien

En 2009-2010, l'Unicef a mené, en partenariat avec Childwatch International, une consultation mondiale auprès des Villes amies des enfants (VAE) et de communautés de quartier. Elle a été coordonnée par le Centre de recherches Unicef Innocenti, le Cerg (Children's Environments Research Group) et l'Université de la ville de New-York. Elle visait à mettre au point un questionnaire portant sur l'exercice des droits des enfants à l'échelle d'un quartier.

Participative et ludique, la méthodologie, proposée par une équipe de recherche composée de Roger A. Hart, Pamela Wridt et Dora Gusti, est particulièrement innovante, tout comme le questionnaire.

Ce questionnaire a été testé dans 9 pays – Brésil, Espagne, France, Italie, Jordanie, Maroc, Philippines, République Dominicaine, Soudan – et 33 communautés de quartier. En France, cinq VAE – Cholet, Fontenay-sous-Bois, Montbéliard, Nancy et Saint-Jean-de-Monts – ont participé à cette recherche internationale de l'Unicef. Ce test préalable a permis de finaliser un document transversal et compatibles aux variantes internationales.

## **Un outil de référence international**

Ce document permet d'appréhender de manière globale la perception qu'ont les enfants et les adultes de l'exercice des droits des enfants au sein d'un quartier ou d'une ville. Outil d'évaluation par la participation citoyenne, c'est également une aide précieuse à la décision pour les acteurs de la vie locale.

En effet, ce questionnaire participatif unique proposé à différents acteurs, enfants, jeunes, parents, professionnels, représente un atout majeur à plus d'un titre pour la vie collective :

- il apporte une connaissance fine sur la perception des enfants, des parents et des professionnels sur les droits des enfants au sein d'un quartier ;
- il induit des pistes de priorités d'actions pour le quartier concerné ;
- il encourage une connaissance précise sur les différentes formes que revêt la CIDE au quotidien ;
- il initie un dialogue inédit entre enfants et adultes sur la question des droits des enfants ;
- il encourage la prise en compte du point de vue des enfants pour la politique de la ville.

## Apprécier les droits au quotidien

Ce questionnaire permet de dresser un état des lieux des droits des enfants et des jeunes au quotidien, et d'apprécier le niveau de leur qualité de vie au sein d'un quartier.

Il représente un outil de dialogue, en classe, en conseil d'enfants ou de jeunes, en centre de loisirs, en colonie de vacances, etc., l'idée étant de le remplir en séances thématiques, en petits groupes, avec un temps d'explication, un temps où chaque enfant répond aux questions, un temps où les enfants ou les adultes placent leurs réponses aux questions sur le questionnaire reproduit en format A5, pour voir peu à peu se dessiner les contours d'une perception collective ou, au contraire, éclatée.

Pour toute information et accompagnement sur la démarche, contactez l'Unicef France.

Service relation avec les collectivités :

01 44 39 17 47 ; villeamiedesenfants@unicef.fr

### Les entrées

Cinq thématiques transversales constituent le corps du questionnaire : les jeux et loisirs ; la participation et citoyenneté ; la sécurité et la protection ; la santé et les services sociaux ; les ressources éducatives ; l'environnement du logement familial.

Trois tranches d'âge : les 0-7 ans, 8-12 ans et 13-18 ans ;

Trois types de public : les enfants et jeunes, les parents et les acteurs de l'enfance.

Thématique	8-12 Garçons	8-12 Filles	13-18 Garçons	13-18 Filles	0-7 Parents	8-12 Parents	13-18 Parents	Acteurs de l'enfance
------------	-----------------	----------------	------------------	-----------------	----------------	-----------------	------------------	----------------------

### Les réponses possibles

Pour chaque question, les participants à l'évaluation ont la possibilité de donner une réponse au choix :

- jamais vrai, parfois vrai, généralement vrai, toujours vrai

Par exemple, sur la question de la propreté des toilettes à l'école, si un enfant estime qu'ils ne sont jamais propres, il répondra « jamais vrai », s'il estime qu'ils sont lavés de temps en temps il répondra « parfois vrai », s'il estime qu'ils sont sales de temps en temps, il répondra « généralement vrai », s'il a marqué qu'ils sont toujours d'une propreté impeccable, il répondra « toujours vrai ».

# Questionnaire d'évaluation sur l'exercice des droits des enfants dans les Villes amies des enfants

## Jeux et loisirs

QUESTION	Article de référence de la CIDE	Jamais vrai	Parfois vrai	Généralement vrai	Toujours vrai	COMMENTAIRES
Les enfants peuvent jouer hors de chez eux en toute sécurité.	Art. 31					
Dans le quartier, les enfants ont accès à des espaces pour jouer ou faire du sport.	Art. 31					
Les enfants bénéficient de temps libre pour jouer, se reposer et s'amuser.	Art. 31					
Les espaces de jeu du quartier ont été également conçus pour l'accessibilité des enfants porteurs de handicap, qui les utilisent.	Art. 23, 31					
Dans le quartier, il existe des endroits où les enfants peuvent être en contact avec la nature.	Art. 29					
Les enfants peuvent participer à des fêtes, festivals ou événements de cultures ou de religions différentes des leurs.	Art. 29, 31					
Les enfants participent à des activités en dehors de l'école.	Art. 29					

## Participation et citoyenneté

QUESTION	Article de référence de la CIDE	Jamais vrai	Parfois vrai	Généralement vrai	Toujours vrai	COMMENTAIRES
Enfants / parents participent à des projets pour faire évoluer leur quartier.	Art. 12, 13, 14, 15					
Enfants / parents sont impliqués dans la vie locale ou dans les décisions concernant leur quartier.	Art. 12, 13, 14, 15					
Enfants / parents sont consultés par la ville pour donner leur avis sur leur qualité de vie.	Art. 12, 13, 14, 15					

Enfants / parents ont entendu parler des droits des enfants à la télévision ou à la radio.	Art. 4, 13, 17, 42					
Les enfants ont accès à Internet et se sentent connectés à ce qui se passe au-delà de la vie de quartier.	Art. 13, 17					
Enfants / parents sont invités à donner leur opinion sur le budget de la ville dédié à l'enfance.	Art. 4					

## Sécurité et protection

QUESTION	Article de référence de la CIDE	Jamais vrai	Parfois vrai	Généralement vrai	Toujours vrai	COMMENTAIRES
Les enfants se sentent en sécurité dans les transports en commun.	Art. 6, 24, 27					
Les enfants peuvent marcher ou faire du vélo en toute sécurité dans leur quartier.	Art. 6, 24, 27					
En cas de danger, enfants et parents savent où aller pour faire une déposition et trouver de l'aide.	Art. 6, 19, 27, 34, 35, 36, 37, 38, 39					
Les enfants ne se sentent pas menacés par d'autres enfants dans leur quartier.						
Les enfants ne sont pas en contact avec la drogue.						
Les enfants ne sont pas exposés à des gangs, des armes, des groupes armés.						
Les enfants ne se sentent pas menacés d'enlèvement dans leur quartier.						
Les enfants ne se sentent pas menacés de violence verbales ou physiques.						
Il y a des adultes (hors de la famille) à qui les enfants peuvent se confier en cas de violence pour obtenir de l'aide.	Art. 27					
Dans leur quartier, les enfants sont respectés, quelle que soit leur couleur, leur culture, leur religion, leur nationalité, leur origine, leur handicap.	Art. 2, 12, 13, 14, 30					
Les enfants qui sont séparés de leur famille bénéficient d'une prise en charge par des familles d'accueil ou autres dispositifs alternatifs.	Art. 6, 20, 26, 28, 29					

Les enfants confrontés à la justice ont accès à un système de justice indépendant de celui des adultes.	Art. 37, 40					
En cas de catastrophe dans le quartier, les enfants connaissent les réflexes adaptés.	Art. 6, 25, 27					
Les tâches (travail) imposées aux enfants ne les empêchent pas d'aller à l'école.	Art. 32					
Les tâches imposées aux enfants sont sans risque pour leur santé et leur sécurité.	Art. 32					
Les enfants connaissent les dangers de l'Internet.						
Il existe dans le quartier des structures alternatives de prise en charge éducative des enfants qui sont dans l'incapacité d'aller à l'école.	Art. 9, 10, 11, 18, 20, 21, 41					
Les enfants qui n'ont pas ou plus de maison savent où aller pour trouver à manger, se laver, dormir.						

## Santé et services sociaux

QUESTION	Article de référence de la CIDE	Jamais vrai	Parfois vrai	Généralement vrai	Toujours vrai	COMMENTAIRES
Il existe un lieu où les parents peuvent trouver accompagnement et conseils sur la santé et le développement de leur enfant.	Art. 6, 24, 27					
Il existe un lieu dans le quartier où parents et enfants peuvent se rendre pour se soigner (PMI, centre de santé, etc.).	Art. 6, 24, 27					
Parents / enfants savent où aller en cas de besoin pour des consultations psychologiques ou pédopsychiatriques.	Art. 6, 24, 27					
Il existe des services d'urgence où les parents peuvent se rendre facilement quand leurs enfants se blessent ou s'ils sont très malades.	Art. 6, 24, 27					
Les enfants sont enregistrés à la naissance.						
Il existe un endroit où une personne peut s'occuper des enfants si les parents en ont besoin.	Art. 18, 24, 27					
Les enfants ont accès à tous les vaccins nécessaires.	Art. 6, 24, 27					

Il existe des endroits où les familles peuvent trouver à manger si elles ont faim et qu'elles n'ont plus de quoi subvenir à leurs besoins.					
Si nécessaire, les enfants peuvent trouver conseils et orientations de la part de professionnels sur les questions liées aux MST et à la sexualité protégée.	Art. 6, 24, 27				
Il existe des toilettes publiques que les enfants peuvent utiliser facilement et en toute sécurité.	Art. 6, 24, 27				
Il n'y a ni eau souillée, ni détritrus dans le quartier.	Art. 6, 24, 27				
Dans le quartier, l'air est pur, on ne déplore ni fumées, ni mauvaises odeurs.	Art. 6, 24, 27				

## Ressources éducatives

QUESTION	Article de référence de la CIDE	Jamais vrai	Parfois vrai	Généralement vrai	Toujours vrai	COMMENTAIRES
Les enfants vont à l'école.	Art. 28					
Les parents ont accès à une école proche de chez eux à un prix raisonnable.	Art. 28, 29					
L'emploi du temps des enfants à l'école est pratique pour les familles.	Art. 28, 29					
Les filles et les garçons sont traités de la même manière à l'école.	Art. 2, 28, 29					
Les enfants ont accès aux livres et aux fournitures scolaires à un prix raisonnable.	Art. 28, 29					
Les professeurs accordent suffisamment d'attention aux enfants s'ils en ont besoin.	Art. 28, 29					
À l'école, les enfants apprennent les règles de bonne santé (hygiène, alimentation, sports, etc.).	Art. 6, 17, 24, 28, 29					
À l'école, les enfants apprennent les bons gestes pour protéger l'environnement.						
À l'école, les enfants apprennent leurs droits et la CIDE.						
À l'école, les enfants sont sensibilisés aux relations sexuelles protégées.						

Les idées des enfants sont écoutées par les professeurs à l'école.	Art. 12, 13, 14, 28, 29					
Les enfants ont des temps de récréation à l'école, ce qui leur permet de jouer, de faire du sport, de se reposer et de passer du temps avec leurs amis.	Art. 29, 30					
Il y a suffisamment d'eau à l'école pour que les enfants puissent boire et se laver les mains.	Art. 6, 24					
Les toilettes de l'école sont propres ; les enfants peuvent les utiliser facilement et en toute sécurité.	Art. 6, 24					
À l'école, il y a des adultes vers qui les enfants peuvent se tourner pour parler en toute sécurité de leurs problèmes et de leurs sentiments.	Art. 28					
À l'école, tous les enfants sont respectés quelle que soit leur couleur, leur religion, leur nationalité, leur culture, leur origine.	Art. 2, 23, 29, 30					
À l'école, les enfants porteurs de handicap sont respectés et bénéficient du même traitement que les autres enfants.	Art. 28, 29					
Les enfants ont accès à une bibliothèque à l'école ou dans leur quartier.	Art. 17					
À l'école, la discipline se fait sans violences physiques.	Art. 6, 19, 28, 29					
Enfants et parents ont l'opportunité de s'exprimer sur les décisions de l'école.						
Les enfants se respectent les uns les autres à l'école, sans risque de harcèlement, de racket ou de violences.						
À l'école ou dans le quartier, il existe des dispositifs de conseil et d'orientation professionnelle pour les jeunes.	Art. 28, 29					
Les écoles sont accessibles aux enfants porteurs de handicap.	Art. 28, 29					

## Environnement du logement familial

QUESTION	Article de référence de la CIDE	Jamais vrai	Parfois vrai	Généralement vrai	Toujours vrai	COMMENTAIRES
Les enfants ont accès à une eau potable non polluée.	Art. 6, 24, 27					
Les enfants ont accès à des toilettes propres qu'ils peuvent utiliser chez eux ou dans un périmètre très proche.	Art. 6, 24, 27					
Les enfants ont assez d'eau pour se laver chez eux.	Art. 27					
L'air du logement familial est sain pour les enfants ; il n'est ni enfumé, ni pollué.	Art. 6, 24, 27					
Le logement familial offre de la lumière électrique.	Art. 27					
Le logement familial offre un refuge adapté à toutes les situations climatiques.	Art. 24, 27					
Le logement familial n'est pas trop cher pour les familles et ces dernières ne risquent pas de le perdre facilement.	Art. 27					
Le logement familial offre suffisamment d'espace pour les enfants.	Art. 27					
Les enfants se sentent en sécurité chez eux.	Art. 6, 19, 27					



# Modèles et outils

Quelques exemples d'outils à mettre en œuvre localement pour favoriser la participation citoyenne des enfants et des jeunes.

## **Boîtes à idées**

Pour créer ou renforcer le dialogue avec les enfants et les jeunes, les adultes ou les enfants des conseils peuvent placer des boîtes à idées en mairie, dans les écoles, les centres de loisir et tous les lieux fréquentés par les enfants et les jeunes. La boîte aux lettres est relevée régulièrement. Une réponse publique ou individuelle est apportée, en fonction des cas, dans des délais raisonnables. Ces boîtes à idées peuvent aussi être virtuelles et se trouver sur le site Internet de la ville, de l'école, sur le blog du conseil d'enfant et de jeunes, etc.

## **Questionnaires**

Les structures d'accueil sont de plus en plus nombreuses à proposer aux enfants et aux jeunes des questionnaires de satisfaction et de propositions sur la qualité de l'accueil et les activités proposées. Avec ce type d'outil pratique et simple à mettre en place, il est fondamental de penser à toujours donner un retour : sous forme d'article dans le journal local, sur le site internet, etc. faute de quoi, les enfants (et les adultes) risqueraient de penser qu'on les consulte sans jamais les écouter.

## **Chartes et règlements**

Chartes de bonnes conduites et règlements de vie commune élaborés par les enfants et les jeunes soit dans leur quotidien, au niveau scolaire notamment, soit plus ponctuellement, lors d'activités en groupes, leur permettent autant d'intégrer les processus de définition des règles communes, que la nécessité et l'intérêt de les respecter.

## **Murs d'expression**

Les murs d'expression ou panneaux d'expression permettent aux enfants et aux jeunes d'afficher un certain nombre d'informations importantes et de les porter à la connaissance des adultes. Les messages peuvent porter sur des recommandations des enfants aux adultes, présenter les réalisations du conseil, proposer de participer à des événements, etc. Situés dans des lieux particulièrement pas-



sants, dans le journal municipal ou départemental ou sur le site internet de la collectivité, ces murs d'expression auront un impact plus important.

## **Journaux, blogs, sites internet**

Les journaux, blogs et site internet des conseils d'enfants et de jeunes ou des Junior associations sont des outils très utiles pour faire connaître les idées et actions des enfants et des jeunes. Leur tirage ou leur promotion doivent être conséquents pour ne pas restreindre la portée de l'initiative. Les médias virtuels offrent en outre l'avantage de pouvoir être réalisés à des coûts modiques, voire nuls.

## **Labels décernés par les enfants**

Les enfants testent des locaux ou des équipements et émettent un certain nombre de recommandations pour que ces équipements correspondent plus précisément à leurs besoins. Lorsque les recommandations sont prises en compte et les équipements plus adaptés, les enfants décernent leur label à l'équipement.

## **Enfants/jeunes médiateurs**

A condition d'une formation adaptée, les enfants ou les jeunes peuvent être investis d'une autorité relative, dans un cadre spécifique, et constituer ainsi des interlocuteurs privilégiés auprès de leurs pairs. L'exemple des enfants médiateurs de conflits dans les cours de récréation illustre cette démarche.

## **Organisation d'événements**

L'implication des enfants et des jeunes dans l'organisation d'événements, tels que des festivals, des conférences, des spectacles leur permet de découvrir tous les enjeux et les exigences d'une telle démarche. Les programmes peuvent ainsi particulièrement se caler sur leurs attentes.

### **Conduite de projets : de la découverte à la réalisation**

Avant d'être en capacité de faire de propositions, les enfants doivent être en possession de l'information pertinente pour pouvoir analyser une situation, un lieu, un événement. Il est donc important de prévoir des phases de découvertes et des phases de propositions dans tout projet avec les enfants et les jeunes.

Aussi le chemin le plus efficace consiste à :

- choisir le projet (en votant généralement) ;
- chercher l'information pertinente, par internet notamment, pour connaître les contours de la question abordée ;
- organiser des visites, des enquêtes, des interviews pour vérifier l'information récoltée, construire son avis ;
- analyser l'ensemble des résultats de cette recherche ;
- se demander comment améliorer la situation ;
- faire des propositions en ce sens ;
- dialoguer avec les adultes sur la faisabilité du projet ;
- participer, dans la mesure du possible, à sa mise en œuvre.

# Bibliographie



- BACQUÉ, Marie-Hélène, SINTOMER, Yves (sous la direction de), *La Démocratie participative, histoire et généalogie*, Éditions de la Découverte, Paris, 2011.
- BECQUET, Valérie, *10 ans de Conseils de la jeunesse*, INJEP, Paris, 2007.
- BIER, Bernard, *Politiques de jeunesse et politiques éducatives*. L'Harmattan, Paris, 2010.
- BREE, Joël, *Kids marketing*, collection Consommation des 0-25 ans, Éditions Management et société, 2009.
- COSTA-LASCOUX, Jacqueline, *L'Humiliation, les jeunes dans la crise politique*, Éditions de l'Atelier, Paris, 2008.
- FOUCAULD (de), Jean-Baptiste, *L'Abondance frugale, pour une nouvelle solidarité*, Éditions Odile Jacob, Paris, 2010.
- KORCZAK, Janusz, *Comment aimer un enfant*, Éditions Robert Laffont, Paris, 2006.
- KORCZAK, Janusz, *Les Règles de la vie*, Éditions Fabert, Paris, 2010.
- LONCLE, Patricia, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- MEIRIEU, Philippe, *Lettre aux grandes personnes sur les enfants d'aujourd'hui*, Éditions Rue du monde, Paris, 2009.
- *The participation of children and young people in Unicef country programme and national committee activities*, Unicef, New York, 2009.
- THURAM, Lilian, *Mes étoiles noires*, Éditions Philippe Rey, Paris, 2010.

# Liens internet utiles

**Unicef :**

[www.unicef.org](http://www.unicef.org)

[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)

[www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr)

[www.defensedenenepasagir.fr](http://www.defensedenenepasagir.fr)

**Association française Janusz Korczak** : [www.korczak.fr](http://www.korczak.fr)

**Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes** : [www.anacej.asso.fr](http://www.anacej.asso.fr)

**Child friendly cities** : [www.childfriendlycities.org](http://www.childfriendlycities.org)

**Cidem** : [www.cidem.org](http://www.cidem.org)

**Comité 21** : [www.comite21.org](http://www.comite21.org)

**Fondation Thuram** : [www.thuram.org](http://www.thuram.org)

**Graine de citoyen** : [www.asso-grainedecitoyen.fr](http://www.asso-grainedecitoyen.fr)

**ICEM-pédagogie Freinet** : [www.icem-pedagogie-freinet.org](http://www.icem-pedagogie-freinet.org)

**Junior association** : [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

**Onu Habitat** : [www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

**Pacte civique** : [www.pacte-civique.org](http://www.pacte-civique.org)

**Solidarité nouvelle face au chômage** : [www.snc.asso.fr](http://www.snc.asso.fr)

# Remerciements

## **François Léonelli, Nathalie Spinga et les équipes de l'Unicef France.**

L'Association des maires de France  
La Caisse des dépôts et consignations  
La Cité de l'architecture et du patrimoine  
Les Municipalités de Mouans-Sartoux, Grand-Charmont, Angers et Paris  
La SNCF

**Directeur de la publication** : Jacques Hintzy  
**Responsable de la publication** : Bénédicte Jeannerod  
**Responsable éditoriale** : Mélusine Harlé  
**Conception éditoriale** : Taor communication  
**Conception graphique** : Hokus Pokus Créations

**Coordination éditoriale** : Louis Guinamard, avec la collaboration de Julie Zerlauth-Disic, pour l'Unicef France

**Reportages photographiques** : Loïc Trujillo, couverture, p. 8, 11, 20 à 23, 24, 27, 28, 29, 34, 42 à 45, 49, 60, 62 à 65, 88 à 91, 94.

**Crédits photos** : Unicef/Arrivé, p. 31, 106 ; Bourguet, couverture, p. 55, 71, 87 ; Daudé, p. 39 ; Unicef/Decesare, p. 69 ; Devernay, p. 37 ; Unicef/Diggs, p. 92 ; Unicef/Estey, p. 104 ; Unicef/Fornet, p. 33, 85 ; Germain, p. 51 ; Guinamard, p. 35, 52, 53, 73 ; Harlé : p. 6, 61, 81 ; JB News, p. 57 ; Unicef/Markisz, p. 66, 70 ; Ollioules, p. 56 ; Pettinat, p. 6 ; Unicef/Pirozzi, p. 46 ; Unicef/Shelley, p. 93 ; SNCF, p. 7 ; Thomas, p. 30 ; Ville de Colomiers, p. 74 ; Ville d'Issy-les-Moulineaux, p. 79 ; Ville de Saint-Martin-de-Crau, p. 77 ; Ville de Schiltigheim, p. 19.

## **Les Éditions de l'Atelier**

51-55, rue Hoche  
94200 Ivry-sur-Seine  
[www.editionsatelier.com](http://www.editionsatelier.com)

## **Unicef France**

3, rue Duguay-Trouin – 75282 Paris Cedex 06  
Tél. : +33 1 44 39 77 77  
Fax : +33 1 44 39 77 20  
[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)

Achévé d'imprimer en France, sur les presses de Centr'Imprim – Issoudun –